



---

Je voudrais également vous demander de tenir compte que les membres et observateurs du GAC ont les places réservées, et tout le reste des participants à la réunion devrait s'asseoir à l'arrière de la salle. Il y a quelques nouveaux membres au sein du GAC, Tokelau, Antigua et Barbuda, comme deux nouveaux membres. Ce qui fait en tout 154 états membres du GAC. Nous avons également deux nouveaux observateurs, à savoir la Communauté économique pour les états de l'Afrique centrale et l'autre, l'Organisation des états des Caraïbes orientales. Alors, en tout, nous avons 34 observateurs.

Je voudrais donc commencer en vous passant la parole ici à ma gauche, à votre droite. Dites votre nom et le pays. Pas trop vite, s'il vous plaît parce que j'essaie d'identifier où vous êtes situé parce que nous n'avons d'identification et peut-être je ne me rappellerai pas votre nom et le nom de votre pays, alors je vais essayer vous identifier suivant votre place et essayez de vous asseoir à la même place parce que cela va beaucoup m'aider. Merci beaucoup.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE :        Merci, Thomas. Bonjour. Je m'appelle [peu clair] de l'Organisation de la coopération islamique, OIC.

---

PEDRO DA SILVA : Bonjour. C'est très bon d'être ici. Je m'appelle Pedro da Silva du Ministère des Affaires étrangères du Brésil.

NICOLAS CABALLERO : Bonjour à tous. Je m'appelle Nicolas Caballero, je suis membre du GAC au nom du Paraguay. Je suis heureux de vous revoir.

FERDINANDO LUCETO : Bonjour, Monsieur le Président. Je m'appelle Ferdinando Luceto [phonétique]. Je viens du Ministère de la Communication de l'Indonésie.

MEGAN RICHARDS : Je suis endormie, hein? Je m'appelle Megan Richards de la Commission européenne, membre du GAC. Et je suis heureuse d'être ici parce que nous avons épargné une heure en venant de Bruxelles.

MOCTAR : Je viens de la Commission de l'Union africaine. Bonjour à tous, c'est très bon de vous revoir.

ALICE MUNYUA : Alice Munyua de la Commission de l'union africaine.

---

KAYDIAN SMITH : Kaydian Smith de la Jamaïque.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : [Peu clair] de l'une des îles du Pacifique.

RENGA TEANNAKI : Je suis Renga Teannaki de l'île Kiribati, qui représente le gouvernement.

RORY CONATY : J'appartiens au Département des communications d'Irlande et j'espère que vous serez heureux d'être ici pendant votre séjour à Dublin.

JORGE CANCIO : Jorge Cancio de Suisse.

CHEN CHUNG-SHU : Bonjour à tous. Je m'appelle Chen Chung-Shu de Taiwan.

JULIA WOLMAN : Bonjour. Julia Wolman du Danemark.

---

FINN PETERSEN : Finn Petersen du Danemark.

RAFAEL PEREZ GALINDO : Bonjour. Rafael Perez Galindo, je représente le Gouvernement de l'Espagne.

SUZANNE RADELL : Bonjour. Suzanne Radell, NTIA des États-Unis.

RYAN CARROLL : Ryan Carroll de la NTIA des États-Unis.

NICOLAS TRELOAR : Nicolas Treloar du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande.

LIM CHOON-SAI : Lim Soon-Chai, représentant du Singapour.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Bonjour. [Peu clair] du Singapour.

CHARLES CHEW : Charles Chew de Singapour.

---

SABINE MEYER : Bonjour à tous. Sabine Meyer du Ministère allemand des Affaires économiques et de l'énergie.

HUBERT SCHOETTNER : Je suis le représentant du même pays et du même ministère.

MARK CARVELL : Bonjour à tous. Mark Carvell du Royaume-Uni, Département de la culture, des médias et des sports.

NICK SHOREY : Bonjour à tous. Nick Shorey du Département de la culture, des médias et des sports du Royaume-Uni.

MAURO MILITA : Bonjour. Je m'appelle Mauro Milita, je représente la ville du Vatican, le Saint-Siège.

ANNALIESE WILLIAMS : Anneliese Williams du gouvernement australien.

ANDREEA TDORAN : Bonjour à tous, Andreea Todoran du Gouvernement du Canada.

PAMELA MILLER : Pamela Miller, également du Canada.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Bonjour à tous. Je représente le Vietnam.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Bonjour. [Peu clair] du Vietnam.

PITINAN KOOARMORNPATANA : Bonjour. Je viens de la Thaïlande.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Bonjour. [Peu clair] de la Thaïlande.

ORNULGF STORM : Bonjour. Ornulf Storm de la Norvège.

ELISE LINDEBERG : Elise Lindeberg de la Norvège également.

THOMAS DE HAAN : Je suis Thomas de Hann du Gouvernement de la Hollande, Pays-Bas.

YUVAL : Je représente l'Israël.

---

OLEXANDER RYZHENKO : Bonjour. Olexander Ryzhenko de l'Ukraine.

OLIVIER GIRARD : Bonjour. Je m'appelle Oliver Girard, je représente la Suisse.

FRANÇOIS MAURER : Bonjour. François Maurer de la Suisse.

JONATHAN PIZARRO : Bonjour à tous. Jonathan Pizarro de l'Organisation de la coopération et du développement économique.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Bonjour à tous. Je représente la Pologne.

RICARDO PETRASA : Bonjour. Ricardo Petrasa de la Colombie.

SAMI SALIH : Je représente l'Autorité des télécommunications du Soudan.

YOICHI KANDA : Bonjour. Je représente le Japon.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Bonjour. Je m'appelle [peu clair], je représente le Japon.

JEAN-PHILIPPE MOINY : Bonjour à tous. Jean-Philippe Moiny de la Belgique.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Bonjour à tous. Je suis le directeur général des télécommunications du Turkménistan.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Je représente la Géorgie.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Bonjour à tous. Je représente la Communauté économique d'Afrique centrale.

CHRISTIAN SINGER : Bonjour. Je suis Christian Singer, je représente l'Autriche.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Bonjour. Je représente aussi l'Autriche, j'appartiens au Ministère des Transports, de l'innovation et la technologie.

CLAUDINE KARIGE : Bonjour. Je m'appelle Claudine et je représente le Luxembourg.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Bonjour. Je représente la Communauté économique des états de l'Afrique occidentale.

PEI WEI : Bonjour. Je m'appelle Pei Wei, j'appartiens au Ministère de l'Industrie et de la Technologie de l'information de la Chine. Je viens d'arriver, je suis la nouvelle représentante du Gouvernement de la Chine.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Je suis [peu clair], je représente la Chine et j'appartiens au même département que ma collègue du Ministère de l'Internet.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Je représente le Ministère – le même ministère en Chine. Je suis conseiller du Gouvernement.

PAR BRUMARK : Bonjour. Je représente le Gouvernement du Niue.

MARKETA PETRUNOVA : Bonjour. Je suis Marketa Petrunova. Je représente la République tchèque.

---

CARMEN ELIAN : Je représente la Roumanie du Ministère de la société de l'information.

SORINA TELEANU : Bonjour. Je suis Sorina Teleanu de la Roumanie.

SASO DIMITRIJOSKI : Sado Dimitrijoski du Gouvernement de la Macédoine.

ANDERS HEKTOR : Bonjour chers collègues. Je représente la Suède.

BO MARTINSSON : Je représente également la Suède.

JUUSO MOISANDER : Je représente le Gouvernement de la Finlande, le Ministère des Affaires étrangères.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Je suis le représentant de l'Interpole.

---

GIACOMO MAZZONE : Bonjour à tous. Giacomo. Je représente l'Union de la radiotélévision de radiodiffusion.

PATRICK PENNINGS : J'appartiens au Département de la Société de l'information du Conseil de l'Europe.

BENNETT THOMAS : Bennett Thomas de Dominique.

KATUUKU GLORIA : Bonjour. Je représente l'Ouganda, le Ministère de l'information et de la technologie de l'information.

PIERRE OUEDRAOGO : Pierre Ouedraogo, Organisation internationale de la Francophonie.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Je représente la même organisation de la francophonie.

CELLOU DIALLO : Cellou Diallo. Je représente la République de Guinée.

---

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Je représente la Corée.

THOMAS SCHNEIDER : En réalité, il faudrait avoir des salles comme des salles de cinéma où les sièges sont plus élevés pour pouvoir voir tout le monde. Alors, dès que vous voudrez prendre la parole, je vous prie de vous assurer de faire signe pour que nous puissions vous voir.

Merci beaucoup.

Peut-être faudrait-il présenter tout le personnel du secrétariat et le personnel de soutien de l'ICANN. Nous commençons par Olof.

OLOF NORDLING : Bonjour. Je m'appelle Olof Nordling. Je suis le spammer favori du GAC.

[Rires]

Je voudrais que vous voyiez là Julia Charvolen, qui appartient aussi au personnel de l'ICANN. Karin, où est-elle? La voilà. Elle est là. Voilà. Vous les connaissez déjà. Je vous passe la parole.

TRACEY HIND : Je m'appelle Tracey, j'appartiens au Secrétariat ACIG du GAC.

---

TOM DALE : Je m'appelle Tom Dale, j'appartiens au Secrétariat du GAC ACIG.

THOMAS SCHNEIDER : Très bien. Et ici, nous avons trois vice-présidents, le quatrième vice-président n'est pas encore arrivé. Alors, présentez-vous, s'il vous plaît.

OLGA CAVALLI : Merci, Monsieur le Président. Je m'appelle Olga Cavalli, j'appartiens au Ministère des Affaires étrangères de l'Argentine.

HENRI KASSEN : Merci. Je m'appelle Henri Kassen, j'appartiens au Ministère des TIC de la Namibie.

WANAWIT AHKUPUTRA : Bonjour. Je m'appelle Wanawit Ahkuputra de l'Agence de développement des transactions électroniques du Ministère de la Thaïlande.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Nous avons un groupe bien divers. Nous allons continuer maintenant avec quelques questions importantes à aborder, y compris les élections. Cette fois-ci, ce sera bien plus

---

facile qu'auparavant parce que vous ne devez pas vous soucier d'élire un président et aussi parce que les vice-présidents sont présentés pour la réélection.

Je passe la parole au représentant du Secrétariat, qui a pris en charge la procédure.

Merci, Tracey.

TRACEY HIND :

C'est bien plus facile parce que pendant la réunion de Buenos Aires, vous avez approuvé les modifications aux principes opérationnels pour augmenter les vice-présidents à cinq membres. Et suivant les principes du GAC, l'élection a été convoquée au mois d'août, si je ne m'abuse, et on a demandé à tous de présenter des nominations pour les vice-présidences. Nous avons reçu quatre candidats pour la vice-présidence du GAC qui commenceraient à travailler à partir de 2016. Et les vice-présidents actuels du GAC, qui occupent déjà ce poste, l'Argentine, la Namibie, la Thaïlande et l'Espagne ont été présentés. Alors, il ne va pas falloir faire un processus d'élection, ce qui va vous soulager certainement.

Cette fois-ci, il ne faudra pas voter. Nous faisons l'annonce tout simplement de tous ces candidats sont élus par acclamation suivant les principes opérationnels du GAC. Et ces vice-

---

présidents vont finir leur mandat actuel dans cette réunion, ils vont démarrer le nouveau mandat à Marrakech.

THOMAS SCHNEIDER : À moins que vous soyez en désaccord, eh bien, ce serait le moment de présenter une objection à ces candidatures.

Il semble qu'il n'y en a pas. Nous allons donc, tel que le Secrétariat l'a proposé, nous pouvons réélire les quatre vice-présidents par acclamation.

Je vous invite à applaudir : c'est le moment idéal!

[Applaudissements]

Merci beaucoup à tous. Félicitations aux vice-présidents. Merci de donner une continuité au si bon travail que vous faites avec un esprit si positif. C'est une énorme contribution. Merci.

Nous finissons donc avec les élections.

OLGA CAVALLI : Puis-je commenter?

THOMAS SCHNEIDER : Oui, vous pouvez commenter.

---

OLGA CAVALLI :                   Merci beaucoup, Monsieur le Président. C'est un plaisir pour moi de travailler avec vous, avec les autres vice-présidents, avec tout le personnel de soutien de l'ICANN et de l'ACIG. Je suis à votre service dès que vous aurez besoin d'une consultation ou de poser une question, eh bien, je suis disponible.

THOMAS SCHNEIDER :           Merci, Olga.

Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE :     Je ne sais pas très bien, mais peut-être il y aurait un cinquième vice-président. N'y a-t-il personne qui ait été nommé? Un candidat pour ce poste?

TRACEY HIND :                   Ce n'est pas quelque chose d'automatique. Le cinquième vice-président pour 2015, la Turquie, n'a pas été présenté comme candidat pour 2016. Alors, nous devons avoir ces nominations chaque année.

---

THOMAS SCHNEIDER : Alors, nous avons seulement quatre candidats. Nous avons cinq vice-présidences, mais il y a quatre candidats. Et comme nous l'avons informé, le délai a été clôturé en août, alors cette année nous aurons quatre vice-présidents, mais l'année prochaine, il y aura de nouvelles élections pour la présidence et pour les cinq vice-présidences si, au moins, nous avons une nomination pour la présidence et cinq pour les vice-présidences. J'espère que votre doute sera clarifié.

Très bien. Maintenant, nous allons faire — voir un aperçu de ce qui nous attend cette semaine.

Tom.

TOM DALE : Merci, Thomas. Je dois m'excuser dès le début d'avoir différentes versions de l'ordre du jour pour cette réunion du GAC. On a distribué plusieurs versions, mais vous comprendrez bien que les circonstances actuelles vont au-delà de notre contrôle à titre individuel parce que nous faisons face à des questions très complexes au sein de la communauté de l'ICANN. On traite beaucoup de question ayant trait au processus de responsabilité de l'ICANN. Il y a certaines modifications de dernière minute à tout le programme de la réunion, cette réunion de l'ICANN, alors il faudra des réunions en personne avec le CCWG sur la responsabilité. Alors, ces derniers jours,

---

nous avons reçu des amendements, des ajouts, et il a fallu modifier notre ordre du jour.

Nous sommes en ce moment à la version 7 de notre ordre du jour, et espérons bien qu'il n'y aura pas une huitième version! Mais nous voulons au moins vous donner une version imprimée de notre ordre du jour. Nous avons distribué cet ordre du jour dans la salle. Il y a un résumé d'une page et une version plus détaillée, la version C. Si vous n'avez pas de copie, vous n'avez qu'à la demander à Julia au fond de la salle. Je m'excuse de tous ces changements, mais vous comprendrez que tous les préparatifs pour cette réunion ont été inusuels.

Alors, pour ce qui est des questions centrales à traiter pendant la semaine, nous avons identifié plusieurs sessions au sein du GAC qui traitent de la question de la responsabilité de l'ICANN. D'abord, nous allons démarrer ce travail très tôt puis il y aura des sessions ayant trait au CCWG dans le cadre de l'ICANN et avec différents groupes de travail. Alors, si nous n'avons pas de complications dans nos réunions plénières, il se peut qu'il faille faire des ajustements. Ces sessions ou ces séances seront gérées – dépendent de votre intervention, de votre collaboration que nous aurons ici dans cette salle.

Le président va introduire la séance dans une minute. Mais il est important de se rappeler que le GAC, en tant qu'organisation

---

constituante du Groupe de travail intercommunautaire, devra prendre une position. Ce n'est pas toujours clair s'il faut le faire d'ici la fin de la réunion de Dublin. Personne ne le sait, on n'a pas beaucoup de spécificités, c'est quelque chose qui est toujours en cours. Il y a des réunions qui ont eu lieu ce matin entre les groupes de travail et tout continue de se modifier, alors nous allons vous donner une mise à jour dans notre prochaine séance.

D'autre part, il y a une deuxième question centrale que nous vous demandons d'y faire attention. Et cela a trait avec les nouvelles séries, les futures séries des nouveaux gTLDs et les opportunités du GAC pour faire des apports à ce processus dès le début lorsqu'on mènera ces futures séries. On a déjà commencé certains processus avec des révisions menées par l'ICANN, de différentes manières, pour le faire autrement. Comme dans la série actuelle, nous allons également traiter pendant la semaine sept questions, et il y a un processus à plus long terme avec la GNSO qui a trait à l'élaboration de politiques et aussi à l'élaboration de politiques ou les futures séries, ou les séries subséquentes pour ainsi dire. Et là, on aura l'opportunité de donner notre avis en tant que GAC. Il y aura une réunion demain avec la GNSO et d'autres réunions aussi.

---

La troisième chose que je voulais mentionner a trait à quelque chose que le GAC a discuté à Buenos Aires pendant notre précédente réunion et c'est la question qu'on appelait avant « la stratégie des futures réunions de l'ICANN ». Ce n'est déjà plus une stratégie, ceci a été concrétisé. Les réunions de l'ICANN seront organisées autrement à partir de l'année prochaine. Nous commencerons avec la nouvelle structure à partir de la réunion de Marrakech. Il y aura donc un débat, des suggestions pour voir comment ça va se passer avec nos réunions au sein du GAC. La première réunion, c'est celle que nous allons faire à Marrakech. La deuxième, la réunion B aura un format bien différent, et cette réunion aura lieu en juin au Panama. Il y aura une présentation et une discussion sur la question pendant la semaine.

Et pour finir, la question que nous voudrions que vous considériez, c'est la préparation pour la réunion gouvernementale de haut niveau qui aura lieu avec la réunion du GAC et de l'ICANN à Marrakech l'année prochaine. Il y aura donc une présentation sur la question et il y aura aussi des commentaires des collègues du Maroc le long de la semaine. Voilà donc les questions centrales qui ont été identifiées. J'espère que ceci sera clair pour vous à partir de l'ordre du jour que nous avons élaboré. Nous allons identifier des sessions en dehors du GAC, des sessions qui nous intéressent. Mais étant donné qu'il pourrait y avoir des modifications, je vous demande

---

d'être attentif au programme complet de la réunion de l'ICANN qui se trouve publié sur le site Web de l'ICANN.

Et si vous aimez les iPhone et les applications, il y en a une que vous pouvez télécharger de l'Apple Store. Je ne sais pas ce qui se passe avec la version Android, mais avec Apple Store, vous pouvez le faire et vous pouvez obtenir l'application. C'est une version bêta, mais quand même, il faut commencer un moment donné. Alors, c'est une bonne manière, une manière utile de faire le suivi des réunions.

Merci, Thomas.

TRACEY HIND :

Autre chose avant d'abandonner cette question. Nous avons fait une présentation aujourd'hui. Nous nous sommes présentés, mais pour les procès-verbaux, je sais bien qu'à Buenos Aires, ç'a été très difficile quand on a rédigé les procès-verbaux de savoir qui était dans la salle, qui n'était pas dans la salle, qui était à l'arrière de la salle. C'est peut-être difficile que les micros y arrivent...

Alors, à Buenos Aires, maintenant, nous allons utiliser un mécanisme alternatif, commencer demain matin à mettre un papier à côté de la porte et nous allons laisser aussi une enveloppe pour que vous mettiez une carte de présentation

---

pour savoir exactement que vous avez été présent dans la salle. Les personnes n'ayant pas ces cartes de présentations, nous allons vous laisser des papiers disponibles pour que vous puissiez les écrire.

Alors, nous avons ici un prix que mon collègue vous montre en ce moment. Ce sont des nappes avec des motifs de Dublin, ce sont les Portes géorgiennes de Dublin et voilà, c'est le prix, c'est ce que nous allons utiliser pendant cette réunion pour une bonne cause parce qu'on ne peut pas se baser seulement sur les enregistrements.

THOMAS SCHNEIDER : Merci d'avoir trouvé une manière innovante de nous aider à améliorer la gestion, l'administration et la logistique de la salle. Je crois que là, il doit y avoir une bière irlandaise un peu cachée, non? Ce n'est pas possible sinon.

Alors, ceux qui sont arrivés après les présentations, soyez les bienvenus. Je vois qu'il y a aussi – qu'il y a encore un autre vice-président qui est arrivé. Nous l'avons invité parce qu'ici il y a les coprésidents, alors je vais laisser deux minutes pour vous signaler quelque chose d'important.

Vous avez vu encore une fois que cette réunion a représenté un énorme enjeu et l'impossibilité pour certains membres d'arriver à Dublin à cause des visas.

---

Nous avons parlé entre les personnes du GAC et avec le personnel, et on est préoccupé de voir que ceci n'est peut-être pas un bon signal pour que l'ICANN soit un endroit inclusif ainsi que le GAC. Et nous avons bien qu'il y a là un enjeu, un défi parce qu'on n'est pas une organisation intergouvernementale, mais une organisation privée, ce qui fait que ce soit un peu compliqué d'obtenir les visas en temps voulu pour pouvoir participer à des réunions. À cause de cela, j'ai une proposition à vous faire, à savoir qu'il faudrait inclure dans le communiqué un texte qui mentionne les problèmes des visas pour les membres du GAC qui participent aux réunions des gouvernements, et demander donc à l'ICANN de s'engager ou de participer avec nous pour trouver des solutions pour optimiser les processus et informer de manière précoce toutes les personnes intéressées qu'ils doivent se mettre en contact avec les ministères pour avoir le visa en temps voulu et de cette manière, tout le monde pourra avoir la documentation à temps pour aller au consulat ou l'autorité compétente. Et nous inviterions donc l'ICANN à participer avec nous et donner son soutien à tous ceux qui participent à ces réunions et éviter que les gens ne puissent pas participer pour des questions de visa. Alors, on va l'inclure dans la première version préliminaire de notre communiqué; un texte court disant que nous invitons l'ICANN à participer avec nous pour améliorer la situation.

---

Vous avez des commentaires à faire? Le Paraguay, l'Indonésie.

PARAGUAY :

Je suis tout à fait d'accord. Je donne mon soutien à l'idée que vous avez présentée. En fait, je sais qu'il y a certains gouvernements, comme le gouvernement de mon pays, qui a signé un accord avec le gouvernement irlandais. Je crois que ceci a été en vigueur et moi, personnellement, j'ai eu des problèmes à l'aéroport pour expliquer tout ça. Alors, je donne absolument mon soutien à votre proposition.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. L'Indonésie.

INDONÉSIE :

Je comprends bien les difficultés parce que quand j'ai dû aller en Argentine, eh bien, j'ai eu des problèmes moi aussi. Et pour venir aussi. La question est que nous pouvons utiliser donc le passeport personnel ou le passeport diplomatique, le passeport de service, qui est normalement celui que nous utilisons comme fonctionnaire du gouvernement ou du ministère. Malheureusement, dans certaines ambassades, il est plus facile de demander un visa avec un passeport personnel et dans d'autres, c'est plus facile de le faire en utilisant le passeport

---

diplomatique. Alors, pour nous, c'est difficile de décider comment ça se passe et qu'est-ce qu'il faut utiliser chaque fois. Alors, il faudrait demander à l'ambassade comment on peut faire pour faire toute la démarche plus rapidement.

L'ICANN a de l'expérience à ce sujet, d'avoir travaillé avec des gouvernements, parce qu'il y a eu des réunions de haut niveau, alors peut-être l'ICANN pourrait nous dire quel est le passeport qu'il faut présenter pour chacun des pays et dans chaque cas. Par exemple, à Singapour, par exemple, il y avait des collègues qui devaient aller à Jakarta pour demander le visa parce qu'il n'y a pas d'ambassade au Singapour.

THOMAS SCHNEIDER : Oui. Je ne veux pas perdre trop de temps parce que l'idée est de voir avec l'ICANN une manière de continuer de l'avant.

L'Argentine.

ARGENTINE : Comme vous avez dit, nous avons appris de l'expérience, alors on pourrait profiter de cette expérience et améliorer le processus.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Cela est bien. Alors, nous allons inclure maintenant une proposition pour inclure le texte dans la première version

---

préliminaire du communiqué. Ceci dit, je voudrais clôturer cette partie, ce premier point de l'ordre du jour et passer immédiatement au point suivant, à savoir la responsabilité ou réduction de comptes de l'ICANN.

Les coprésidents du groupe du CCWG sont ici avec nous — le Groupe de responsabilité — , qui ont fait un travail extraordinaire. Ils ont travaillé jour et nuit pour que l'ICANN améliore cette responsabilité, cette réduction de compte, et ils ont annulé d'autres engagements qu'ils avaient pour venir avec nous, pour nous aider.

À 15 h, Fadi nous rejoindra aussi. Cela nous aidera donc à comprendre le processus. Ils seront aussi à votre disposition pour que vous puissiez poser des questions, ils y répondront.

Voilà. Vous avez la parole pour commencer la discussion de ce point de l'ordre du jour.

LEON SANCHEZ :

Je vais parler espagnol. Alors, si vous voulez mettre vos écouteurs pour les services de traduction.

Voilà, vous êtes prêt?

Je veux d'abord vous remercier de l'occasion qui nous est offerte de vous accompagner aujourd'hui. Merci beaucoup,

---

Thomas, de cette invitation qui nous a été faite. Comme vous savez, la question de la responsabilité est une question qui fait l'objet de discussions très actives dans le Groupe, et nous voudrions vous raconter quels sont les progrès qui ont été faits et nous voulons vous demander votre participation, votre secours, pour des points qu'il faut encore discuter ou résoudre.

Est-ce que nous pourrions voir maintenant les diapositives que nous avons préparées pour ce sujet, pour cette présentation?

Je crois que nous pouvons de toute façon commencer. Comme vous le savez, tout ce processus commence par l'annonce faite par la NTIA en mars 2014 pour rendre le contrôle ou la supervision des fonctions IANA à la Communauté. On commence un processus où l'on demande une proposition permettant de remplacer le rôle joué jusqu'ici par le gouvernement des États-Unis dans cette supervision des fonctions de l'IANA. À l'heure actuelle, nous nous trouvons dans un scénario où la Communauté des noms et des numéros et des protocoles ont déjà présenté leur proposition pour la transition. Il y a cependant une pièce manquante dans ce puzzle, et c'est nous justement, le Groupe de la responsabilité. Nous sommes sur une bonne mesure, mais en retard parce que nous avons commencé plus tard notre processus, nous n'avons pas commencé en même temps que le reste des groupes.

---

Mais je pense que nous pouvons maintenant vous faire des commentaires sur des progrès importants qui ont été faits. Il y a des points fondamentaux qui, enfin, nécessiteront votre aide.

Je voudrais céder la parole à Mathieu pour qu'il puisse nous faire un commentaire sur les progrès qui ont été faits pendant cette semaine.

MATHIEU WEIL :

Merci. Je vais parler français.

Transparent suivant. Si c'est possible... merci.

Donc, le CCWG *accountability* a déjà fait presque 14 heures de réunion alors que nous ne sommes que samedi.

Donc, il y a déjà pas mal de choses à apporter en termes de mesures de progrès. Et la première chose que je voudrais signaler, c'est le très important effort d'engagement, de soutien constructif de l'ensemble des membres du GAC qui sont, soit membres, soit participants dans les efforts du CCWG. C'est un investissement qui est considérable et qui est reconnu par l'ensemble des participants.

Depuis hier matin, donc, ce que nous pouvons apporter de nouveau comme information sur l'avancement de notre groupe, c'est que d'abord, l'ensemble des plus de 90 commentaires que nous avons reçus dans le deuxième tour d'appel à

---

commentaires a été analysé. Tous ont été revus, étudiés, thème par thème et un salue, une appréciation particulière a été apportée au fait que dans ce tour de commentaires, nous avons reçu un avis de consensus de la part du GAC entre nos réunions, et c'est quelque chose à laquelle – c'est une marque d'importance attachée à notre travail qui est loin de passer inaperçu, quelque chose pour nous est très important, et je veux vraiment remercier l'ensemble des membres du GAC pour s'être mobilisé pendant l'été, à un moment où ce n'est pas forcément simple, pour pouvoir nous apporter des éléments qui sont structurants pour la suite de nos travaux.

Ces commentaires montrent qu'une base très importante – on va y revenir – de nos propositions reçoit un large soutien. C'est vraiment important de le rappeler. Néanmoins, il y a quelques zones d'inquiétudes qui sont relevées et elles sont importantes parce que dans un système d'*accountability* ou de gouvernance – bonne chance aux traducteurs –, dans ce système, toutes les parties sont imbriquées, et tant qu'on a beaucoup d'éléments qui sont mobiles, flexibles, c'est très difficile de conclure. Donc, il est très difficile pour nous de dire « ce bloc est fini, on passe au suivant » parce qu'il y a des interactions tout le temps. Donc, ces éléments d'inquiétudes tournaient assez fréquemment autour des questions de concentration des pouvoirs, autour des droits associés à la notion de membre d'une organisation et les risques

---

de capture qui pourraient en découler. Et c'est autour de ça que nous avons structuré nos travaux. Et hier, nous avons commencé directement par aborder ces questions, les plus ouvertes encore.

Et le diagramme que vous avez sur le transparent montre la progression sur ces 48 dernières heures de nos travaux. Les zones de désaccord, il y en avait peu, se réduisent. On a poussé, en fait, la plupart des thématiques vers un consensus, vers un endroit, une zone où l'ensemble du groupe se sent à l'aise avec la suite des propositions. Il nous reste beaucoup de choses à affiner, mais quand on dit « affiner », ça veut dire qu'on est quand même assez d'accord sur les contours des propositions. Et vous voyez que la partie qui, en bon français, *to be considered*, qui est la deuxième en partant de la gauche, ce sont ces sujets qui étaient encore très ouverts, qui sont en train d'être réduits notablement avec un groupe qui travaille, je dois le dire, dans un esprit extrêmement constructif, collaboratif, et nous avons dépassé le stade où les gens ne s'écoutaient pas, il y a maintenant une bonne, depuis ces 48 dernières heures, une très bonne même ambiance de travail. Je pense que c'est un élément très très important.

Si, je voudrais juste signaler avant de passer au transparent suivant, la petite case sur la droite sur une thématique sur

---

laquelle nous avons considéré que nous étions en attente. Cette thématique, c'est le fameux changement de statut induit par le *stress test* 18, sur lequel je dois dire que nous devons, à l'ensemble du GAC – ç'a été déjà dit publiquement –, des excuses sur la façon dont cela a été pris en charge, amenée sur la table, la façon de poser le débat qui n'a pas aidé. On en est conscient, et je crois que l'ensemble des acteurs de notre groupe qui ont travaillé sur ce sujet on fait amende honorable, et même si on sait bien que ce n'est pas la fin de la discussion, au moins ce pas là est fait, je pense que ceci est maintenant, non pas réglé, mais en tous cas admis, pris en compte. Une nouvelle façon de présenter la problématique du sujet existe, il reste encore à créer du lien de l'accord de consensus pour des propositions. C'est ce que nous avons acté avant la réunion de vendredi, pendant cette réunion, à la suite d'intervention de plusieurs d'entre vous d'ailleurs. Nous avons constaté, nous avons conclu qu'il était plus prudent pour le groupe et d'ailleurs plus adapté par rapport à l'ensemble de la dynamique de discussion, de laisser, dans un premier temps, au GAC le temps de discuter, converger si possible autour de ces propositions avant de les reprendre. C'est pourquoi désormais, dans un état un peu particulier, nous sommes en attente et bien sûr à votre disposition pour avancer sur ce sujet.

---

Le transparent suivant. Ensuite, je vais accélérer parce que c'était quand même l'essentiel.

Le point qui est très important – alors, ce transparent a plusieurs – on peut avancer un petit peu parce qu'il y a plusieurs briques; je ne vais pas les détailler.

Les quatre blocs fondamentaux de nos propositions qui existent depuis le début de notre travail reçoivent dans leurs principes, sur le fondement, sur les fonctionnalités demandées en termes d'*accountability*, reçoivent du soutien. Il n'y a aucune remise en cause de tout ça dans les commentaires que nous avons reçus. Donc, ça, c'est important. Il y aura donc bien une évolution des statuts, avec la notion de statuts fondamentaux. Il y aura bien – et on avance très bien sur ce sujet-là. Un des mécanismes d'appel indépendant dont les pouvoirs seront contraignants. Il y aura donc bien une communauté qui disposera de pouvoirs plus étendus même si leur nombre est très restreint. Et bien sûr, le *Board*, qui restera responsable de l'ensemble de la gestion des affaires courantes et qui gagne aussi, qui se renforce dans son rôle de suivre à quel point la communauté elle-même rend bien des comptes, non seulement aux acteurs qui sont dans les réunions ICANN, mais à l'ensemble des populations qu'elles sont censées représenter. Ça, ce sont les éléments de nos

---

propositions qui reçoivent un soutien qui est extrêmement large et donc, ça reste tout à fait d'actualité.

Si on va sur la suite... Voilà, ça va avancer un petit peu. C'est ce que je viens de dire... c'est pour ça que c'est un transparent animé qui va prendre un peu plus de temps... Voilà. On peut avancer, on peut avancer, on peut avancer... Voilà.

Dernier point et ensuite, je vais passer la parole à Thomas Rickert. Les éléments que nous avons entendus aussi à travers de ces commentaires publics, ce sont des attentes. Et ces attentes, qui doivent se traduire en caractéristiques de nos propositions, sont essentiellement – sont beaucoup concentrées autour de ces quatre points : éviter les risques de capture, éviter la concentration ou les réallocations de pouvoirs à l'intérieur des mécanismes de l'ICANN dont les effets déstabilisants ont alarmé certains; être inclusifs entre communautés, mais aussi au-delà des participants réguliers à l'ICANN et bien sûr, que le système soit efficace, c'est-à-dire qu'il atteigne ces résultats d'une manière qui soit – puisse prédire, sans aléas. Donc, ça, ce sont les points sur lesquels nous avons travaillé.

Et Thomas va juste rentrer un petit peu plus dans le détail sur les évolutions majeures qui sont en train de se dessiner dans les travaux de notre groupe. Donc, je lui passe la parole.

---

Thomas.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup. Merci beaucoup de m'avoir cédé la parole. Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Je me sens très heureux d'être ici parmi vous pour vous présenter un rapport des progrès que nous avons faits. Je risque ici de répéter certains points qui ont été signalés, mais je veux mettre l'accent sur la reconnaissance que nous voulons exprimer aux membres du GAC pour leur soutien et leur participation qui est essentielle pour la légitimité de notre travail. Nous espérons pouvoir continuer à travailler de la sorte. Les interactions des groupes de travail, les personnes qui travaillent dans différents domaines, qui nous aident à trouver des solutions.

Une fois dit ceci, Mathieu a mentionné les thèmes principaux et les caractéristiques fondamentales de ce que nous devons incorporer dans nos recommandations et nos avis. Voilà le risque qu'il faut éviter. Il faut éviter la concentration, la réallocation du pouvoir, la réattribution de pouvoirs. Si vous réfléchissez au deuxième rapport que nous avons élaboré qui concernait surtout le vote, c'est ici que l'on attend l'alarme.

Nous avons fait une tentative de bonne foi d'établir un régime pouvant refléter le consensus de la communauté, mais il y avait

---

de toute façon des soucis qui étaient ressentis, en ce sens que si nous avons les ACs et les SOs ayant le droit de vote, c'était eux qui allaient prendre les décisions pour toute la communauté.

Il y a eu une interaction très forte avec le GAC pour savoir si le GAC devait avoir le droit de vote ou s'il continuait à avoir un rôle consultatif. Nous avons pris cela très sérieusement et nous avons travaillé sur différentes approches pour la prise de décisions pour éviter ce type de risques. Nous avons aussi entendu dire que nous n'étions pas suffisamment inclusifs si l'on attribuait le droit de vote à un sous-ensemble des SOs et des ACs dans la communauté, et nous avons pris ce commentaire très au sérieux. Nous avons élaboré une approche tout à fait différente, tout à fait nouvelle pour la prise de décisions faites par la communauté.

Je crois qu'il faut rappeler, lorsque nous parlons chez l'ICANN d'une communauté autonomisée ou ayant le pouvoir des communautés, il y a trois phases. Il y a une phase d'engagement ou de participation active entre la communauté et le Conseil d'administration. Nous parlons du budget, d'un plan opérationnel, un plan stratégique. La communauté interagit avec le conseil d'administration de l'ICANN, et c'est à ce moment-là que le Conseil d'administration peut prendre une décision. Et ce n'est pas ce que nous proposons. Nous parlons ici

---

d'une prise de décisions de la communauté. Il ne faut pas oublier que lorsque l'on fait cela, lorsque nous sommes dans une situation comme celle-ci, il y a une phase précédente d'engagement. Plus l'interaction entre la communauté de l'ICANN et le Conseil d'administration sera profonde, moins le risque de cette phase de transmission des thèmes pouvant mener à une décision pourra avoir des risques. Si nous ne pouvons pas arriver à ce type d'approche, nous pourrions donc avoir besoin d'appliquer cette approche de pouvoirs de la communauté.

Nous devons avoir un bon travail dans la phase d'établissement des liens et d'engagements des participations et dans la phase préalable de la participation de la communauté sur les pouvoirs de la communauté. De cette façon, nous ne serons pas obligés d'avoir à appliquer ces pouvoirs ou ces facultés de la communauté.

Je prends donc – je présenterai une instantanée de cette phase. Après la participation entre le Conseil et la communauté et après que le Conseil a pris une décision sur le budget ou le plan stratégique, si à ce moment-là, quelqu'un dans la communauté estime que le Conseil d'administration a commis une erreur et que cela n'a pas été bien fait, ce serait une objection individuelle. Nous ne parlons pas de l'intervention progressive

---

des thèmes pour que la communauté puisse établir une objection formelle. C'est quelque chose de nouveau que nous venons de développer dans les dernières réunions. Une personne en particulier dit, par exemple : « Ce qui a été fait avec le budget du Conseil d'administration n'est pas correct – et ils disent – Veuillez essayer de trouver une solution ». On a recours donc à un AC ou un SO pour pouvoir avoir le soutien de ce groupe et commencer le processus. Une fois présentée cette objection, et qu'un groupe dit : « Bon, il se peut que l'on ait raison, il se peut qu'il y ait quelque chose d'erroné dans cette résolution du Conseil d'administration », nous parviendrions à cette étape d'appel de préconvocation. Nous ne ferions pas de grands efforts administratifs et nous ne mobiliserions pas tout le monde à faire des voyages pour parler dans une réunion en face à face. Nous organiserions une téléconférence, nous inviterions la communauté pour voir s'il y a d'autres SOs et ACs partageant cette objection. Et cela ne se ferait que dans les limites d'un seuil pouvant dépendre de la manière dont ce pouvoir et cette inquiétude de la communauté sont compris. Ce n'est qu'à un moment donné, à un seuil déterminé que l'on pourra discuter de cela dans un dialogue transparent avec toute la communauté pour voir s'il y a eu des décisions erronées ou pour pouvoir dire que cela était bien fait, au contraire, les décisions du Conseil d'administration. Voilà ce que nous voulons rendre transparent

---

pour toute la communauté, pour que l'on sache comment émettre des opinions sur un thème déterminé.

Après cela, les différentes SOs et les ACs prendront leur propre décision basée sur leur propre procédure. Il y a ensuite une convocation pour ce consensus dépendra des soucis de la communauté. Il faudra voir si on a le soutien des SOs et des ACs, s'il y a des objections. Et il ne faut pas qu'il y ait plus d'une objection contre ce consensus. Si c'était le cas, il y aurait une décision prise par la communauté contre la résolution adoptée par le Conseil d'administration, et cela pourrait être le veto opposé à cette décision du Conseil d'administration sur une proposition budgétaire. Mais nous n'appliquerions pas directement ce pouvoir de nos communautés : nous ajouterions une étape supplémentaire exigeant une médiation avant que la faculté de la communauté puisse être exercée. Nous croyons que cette approche a suscité un certain intérêt, c'est quelque chose de nouveau, elle a été élaborée au cours de ces deux dernières semaines, mais nous voulons avoir une confirmation formelle de notre groupe.

Nous estimons que c'est la manière de modifier l'approche de la prise de décision de la communauté pour que cela puisse être un processus basé sur le consensus, pas sur le vote.

Prochaine diapo.

---

Ceci doit être clair : il n'y aura pas de vote. Parce qu'il y avait un risque si nous permettions à un certain nombre de groupe de voter, nous pensons que cela pouvait impliquer un risque de capture ou d'une réattribution du pouvoir. Nous voulions éliminer ce risque. Le consensus est un des thèmes fondamentaux de l'ICANN depuis les débuts. Nous avons pris cela, nous sommes allés au-delà dans cet exercice que nous faisons concernant les pouvoirs de la communauté. Alors, encore une fois, il n'y aura pas de vote suivant l'état actuel des choses. En même temps, toutes les parties de la communauté vont faire partie du processus de prise de décision. On ne demandera pas aux membres de la communauté d'avoir une personnalité morale ou qu'ils aient un certain type de constitution. Le statut légal de toutes les SOs et tous les ACs sera le même, et cela leur permettra de participer à ces schémas de prise de décisions basés sur le consensus.

Nous nous éloignons donc essentiellement du vote, et nous avons une prise de décision basée sur le consensus.

Il y a donc la question carrée ensuite. Nous avons dit qu'il faut que nous soyons efficaces dans l'interaction entre le Conseil d'administration et la communauté avant que le Conseil d'administration n'adopte une résolution. Il se peut que nous ayons besoin d'une deuxième étape, l'étape d'intervention

---

progressive que je vous décrivais il y a une minute. Et si ce n'est qu'à ce moment-là que nous avons un problème avec la médiation, il se peut que la communauté ait besoin d'exercer l'un des pouvoirs qui leur sont acquis ou qui leur sont attribués. Et c'est là que nous ne sommes pas encore parvenus à un consensus. Voilà donc le point qui est encore au débat.

Mais il y a de toute façon certains thèmes fondamentaux concernant le type de mécanismes de la communauté. Je voudrais en parler avec vous [peu clair] cette diapo avec vous.

Si vous regardez la partie en bas de la diapo, s'il y a une interaction entre la communauté et le Conseil d'administration et que le Conseil prend une décision que la communauté n'accepte pas ou ne trouve pas appropriée, la communauté ne peut pas émettre d'objections ou remettre en question cela.

S'il y a une objection de la communauté, il n'y a pas moyen d'avoir recours pour interjeter un appel, pour ainsi dire. Dans le nouveau schéma, nous aurons une possibilité d'appel pour les cinq parties de la communauté. C'est que nous voyons à droite par le mécanisme de la communauté.

Il faut être clair : il y a un grand soutien, un fort soutien de la communauté pour recevoir tous ces – pour révoquer les membres du Conseil d'administration, pour faire des

---

modifications dans les statuts fondamentaux et les statuts, enfin, conventionnels, et pour influencer sur le plan stratégique opérationnel et sur le budget. Ces pouvoirs peuvent être ajoutés aux statuts. Donc, les pouvoirs de la communauté vont être une réalité, pas de doute là-dessus! Mais la seule question qu'on se pose, c'est si tout cela ne fonctionne pas, comment la communauté peut-être appliquer ces pouvoirs communautaires? Et ce mécanisme ne concernera pas une ICANN plus large où nous aurons une ICANN 3 qui contrôlera une ICANN 2 ou un super conseil d'administration, ce n'est pas le plan justement. L'idée d'avoir un mécanisme permettant d'appliquer ceci, qui permette l'exercice de ces pouvoirs, et qui évite le risque de capture. Nous voulons une prise de décision basée sur le consensus pour éviter le risque de capture et de concentration des pouvoirs.

Maintenant, dans la prochaine diapo, nous avons les questions centrales nous permettant de voir comment ce mécanisme sera mis en œuvre. La prise de décision ici devrait être effectuée en un seul point. Nous ne savons pas encore quel est l'élément au point de vue juridique, s'il s'agira d'un seul membre ou quelqu'un qui prendra la décision comme membre unique.

Nous allons regrouper ces pouvoirs de la communauté pour éviter la concentration de pouvoirs et la capture. Les pouvoirs

---

de la communauté ne peuvent être exercés que sous une forme conjointe. Ce groupe ne pourra pas exercer un pouvoir lié aux droits des membres ou au pouvoir du membre unique.

Je vais m'arrêter parce que je crois que c'est tout ce que nous avons à partager avec vous maintenant. Je vais céder la parole à León de nouveau pour qu'il présente les conclusions finales.

LEON SANCHEZ :

Merci, Thomas. Comme vous avez pu le remarquer, il y a eu des progrès. Il y a eu une participation active, significative ou très significative de la part de plusieurs membres du GAC, ce qui nous pousse à exprimer notre reconnaissance encore une fois.

Les principaux messages que nous voudrions vous transmettre sont les suivants. Tenant compte des soucis qui ont été exprimés par les commentaires, c'est que la communauté prendrait les décisions pour qu'un pouvoir puisse être exercé. Celui ou celle qui prendrait la décision de sa mise en application ou non, ce serait la communauté en tant que membre unique. Il n'y aura pas de segmentation, il n'y aura pas de risques de capture parce qu'il s'agirait de la communauté comme membre unique qui prendrait cette décision. Évidemment, cela éliminerait le risque d'une concentration du pouvoir. Chez un groupe en particulier, cela permettrait aussi à tous les membres de la communauté,

---

c'est-à-dire toutes les SOs et toutes les ACs telles qu'elles sont à l'heure actuelle, qu'elles puissent participer et se joindre à ce mécanisme d'action, ce qui renforcerait le caractère exclusif et réduirait ce risque de capture.

Ces lignes directrices nous ont guidés dans notre travail et continuent à nous guider dans notre travail pour pouvoir établir le modèle que Thomas a présenté. Nous discutons encore s'il s'agit d'un modèle d'adhésion ou d'un modèle de désignation. C'est ici que nous avons besoin de votre soutien, de votre aide. Le travail que vous avez fait a été vraiment précieux pour nous; nous voulons vous inviter à poursuivre ce travail et à nous aider sur ce dernier point qui n'est pas encore résolu. Nous estimons que nous croyons comprendre que vous avez déjà discuté sur ce point un tout petit peu, que vous parvenez à différentes positions. Donc, nous avancerons plus facilement dans notre travail si nous avons votre collaboration.

Je remercie Thomas de l'invitation. Nous sommes ouverts à ce que vous nous proposiez.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, León. Je ne vous demande pas de poser des questions maintenant. Je vous prie de le faire par écrit parce qu'on va passer la parole à Olga dans quelques minutes, en tant que vice-

---

présidente membre du GAC, auprès de ce groupe sur ce qu'elle pense des questions centrales à traiter parce que pas tous les éléments sont aussi importants. Par la suite, on aura une séance de Q & R à la fin.

Alors, je passe la parole à Olga maintenant.

OLGA CAVALLI :

Merci. Étant donné que León a parlé en espagnol et vous avez tous vos casques et que – enfin, je préfère parler en espagnol. Je vais profiter du service de nos excellents traducteurs – merci de votre travail – pour faire une brève présentation en espagnol.

J'ai préparé des diapositives – très peu de diapos. La première a été expliquée par nos trois coprésidents, et je profite de l'occasion pour vous remercier du travail fantastique que vous avez effectué, León, Thomas et Mathieu. Vraiment, je vous admire, et je sais bien qu'il s'agit d'une tâche très très importante depuis la perspective des gouvernements. Pour nous, c'est un magnifique travail que vous faites. Je ne vais pas entrer dans les détails dans cette diapo. C'est ce que mes collègues ont déjà expliqué. Comme vous l'avez vu dans leurs explications, un grand nombre de ces questions sont toujours en voie de discussions, alors on aura le temps suffisant pour revoir

---

ou réviser la proposition finale et faire des commentaires en tant que GAC ou comme des pays individuels.

Julia, la prochaine s'il te plaît.

Je voudrais maintenant certaines questions qui sont importantes pour le rôle des gouvernements. Premièrement, la définition qu'aura dans cette nouvelle étape de l'ICANN la mission. Si la mission est vraiment trop focalisée, trop étroite, focalisée sur des questions de ressources critiques, la question qui était présentée par plusieurs participants du groupe parmi les gouvernements... Et la question est la suivante : si l'ICANN pourra faire appliquer l'avis du GAC sur des questions qui ne sont pas tout à fait technique, mais ayant trait plutôt à la sécurité publique, des questions liées aux utilisateurs finaux, aux sauvegardes, il s'agit donc de questions importantes pour l'application de la loi des gouvernements. L'ICANN est parfois trop focalisé dans certaines questions, et l'avis du GAC serait en dehors de la mission de l'ICANN. Voilà donc une question à tenir compte.

La deuxième question, c'est celle que je vous montre dans cette diapo à savoir la définition dans les valeurs principales de l'ICANN. Il y a une définition de l'ICANN comme *led by the private sector*, c'est-à-dire « dirigé – ou géré – notamment par le secteur privé ». Il y a aussi des références concernant la

---

permanence des relations avec le secteur privé et aussi une définition du secteur privé que je vais vous mentionner tout à l'heure. Il y a certaines opinions qui pensent que la mention spécifique au secteur privé dans les valeurs principales, les valeurs fondamentales de l'ICANN n'ont pas été mise à jour par rapport à la définition du mot « multipartite », tel qu'il a été défini au NETMundial et au Sommet. Le NETMundial de Sao Paulo en 2014. Voilà quelque chose qui est toujours en voie de discussion. Et aussi dans la nouvelle version qui a été présentée hier, il y a une définition de « secteur privé » qui inclus les affaires, business, la Communauté technique, l'Académie et la Communauté civile. Il y en a qui pensent que cette définition de « secteur privé » n'est pas la définition correcte par rapport à celle utilisée dans des processus, comme celle du Sommet de l'information de l'Internet et NETMundial. Alors, il faut y réfléchir.

La prochaine diapo. L'avant-dernière.

L'exercice de simulation de crise ou *stress test*, c'est une proposition de changement aux statuts constitutifs de l'ICANN. Aujourd'hui, les statuts constitutifs de l'ICANN obligent le Conseil d'administration à donner de l'importance à l'avis du GAC. Et si le Conseil n'accepte pas l'avis du GAC, cela oblige le Conseil à trouver une solution mutuellement acceptable. Voilà

---

ce que les statuts constitutifs disent aujourd'hui. Les changements proposés disent que le Conseil de l'ICANN va chercher cette solution acceptable au cas où l'avis du GAC ne serait pas respecté, seulement au cas où l'avis du GAC aurait été obtenu par consensus entre les membres du GAC. Seulement, donc, si l'on [jette] un avis du GAC, si cet avis du GAC a été obtenu par Consensus, alors là, on pourrait chercher une solution acceptable par les deux parties.

Ici, nous avons différentes opinions liées à ce possible changement aux statuts constitutifs de l'ICANN. Ceux qui sont pour le changement disent que ce changement encourage le GAC à continuer à travailler par consensus pour donner son avis au conseil d'administration de l'ICANN. Ceux qui pensent qu'il ne faut pas faire la modification, ceux qui sont contre la modification pensent que le Conseil doit respecter l'avis du GAC, peu importe la manière dont le GAC aboutit à sa décision.

Alors, la prise de décision est une question propre à chaque groupe d'intérêt. Ceux qui sont contre le changement disent : « Eh bien, le GAC a sa manière de prendre des décisions et l'avis doit être respecté »

Alors, c'est une question sur laquelle il faut délibérer et travailler.

---

La dernière diapositive. Quelles sont les options du GAC comme *chartering organizations*, comme une des SOs, ACs, organisations membres? Il y a des questions importantes pour une prochaine étape de travail que nous ne savons pas très bien comment ça va se passer, on ne sait pas comment ça va se passer comme piste de travail 2 ou dans la prochaine ATRT, quelle sera la juridiction où l'on va travailler. Autre chose importante pour le pays, c'est la question de la diversité : quelle est la diversité de l'ICANN pour que la communauté de l'ICANN soit vraiment inclusive? Je vais finir là.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Olga, de ta description. Je voudrais vous présenter Fadi Chehadé, le PDG de l'ICANN, qui a également participé de manière très active à ce débat. Je crois que ce serait également utile de l'entendre dans cette réunion. Voilà donc pourquoi nous avons accepté son offre d'être ici présent. Je vais maintenant céder la parole à Fadi et on sera tous prêts pour répondre à vos questions. Je vous demande de poser vos questions dès que Fadi aura fini sa présentation. Et je vous demande d'être bref parce que si la formulation est brève, la réponse va être brève aussi.

---

FADI CHEHADÉ :

Merci, Thomas. Merci aux présidents et aux vice-présidents du GAC de m'avoir invité à prendre la parole pendant cette séance de l'après-midi.

Je crois que beaucoup parmi vous, vous devez déjà être fatigués de tous les mots que nous avons dits, de tout ce dont on a parlé pour imaginer notre avenir. Pour moi, c'est pareil. Il y a beaucoup de travail, vraiment, il faut se mettre au courant de tout ce qui se passe. Et je me rends compte que vous, vous aussi, vous avez un travail à faire. Vous avez des tâches à remplir et vous devez être mis à jour dans tous les processus simultanés qui ont lieu en ce moment.

Je dois dire que beaucoup parmi vous savez déjà que dans quelques mois je vais quitter l'ICANN. Alors, franchement, mon seul objectif est de partager avec vous les principes dont je vous ai parlé dans la première réunion de Prague, à savoir ceux d'une communauté multipartite, les principes de travailler ensemble avec respect, de créer quelques choses dont le monde a besoin et ainsi, toutes les parties prenantes peuvent travailler ensemble et créer des solutions. Je crois donc que le monde n'est pas très heureux avec toutes ces décisions. Et l'Indice de confiance d'Edelman montre que cela se voit. Comment? Tous les ans, ça diminue. Il y a les questions privées, les gouvernements, les secteurs académiques, les organisations non gouvernementales,

---

voilà la réalité du monde où nous vivons. Les gens ont du pouvoir. Maintenant, l'Internet informe. Et, en réalité, il y a un problème avec la confiance. La confiance, c'est quelque chose de difficile à traiter. Dans cet environnement, l'ICANN a ouvert son concept comme un lieu de gouvernance multipartite et a dit : « Eh bien, nous allons l'améliorer. »

Dans le processus, il y a beaucoup de travail qui a été fait par la communauté, en commençant par les trois vice-présidents qui sont ici à ma droite, qui ont déjà été présentés, qui ont fait un travail vraiment extraordinaire, car c'est une tâche vraiment très très difficile.

Il y a trois semaines, je prenais mon déjeuner avec les professeurs de l'École de gouvernement à Harvard, et on se disait : « Que se passe-t-il avec la question de la responsabilité, de la réduction de comptes? » et ils ont été étonnés de nos progrès parce que — ils ont dit : « Eh bien, l'expérience que vous avez décidé de mener, c'est vraiment étonnant. C'est unique! » et ils ont admis que ni les gouvernements ni les professeurs du secteur universitaire se sont trouvés devant un modèle comme le nôtre. C'est-à-dire qu'on essaie de créer un modèle pour partager le pouvoir entre des personnes très diverses, des intérêts très divers, sans le pouvoir d'un drapeau ou sans le

---

pouvoir d'un environnement juridique. On le fait à travers la communauté. Et c'est vraiment une tâche très difficile.

Au fur et à mesure que nous faisons face avec les difficultés, il faut se maintenir calme. Et il faut comprendre que nous, on est tous exposés à une position où tout le monde voit ce que nous faisons, tout le monde nous regarde. Et on est en train de créer les cadres pour travailler. Ce n'est pas facile. On se dit « Eh bien, le modèle multipartite ne va plus fonctionner », on ne sait pas comment ça fonctionne parce que — eh bien, c'est justement ce modèle, modèle multipartite. C'est comme ça que l'on travaille dans un modèle multipartite. Il y a des dialogues, des débats, des positions [peu clair] pourquoi pas? Alors, je vous demande de faire confiance au fait que c'est le processus correct que nous avons démarré ensemble, que c'est la manière d'arriver à des résultats dans un environnement multipartite et que les gouvernements, comme vous, ce sont ceux qui regardent et qui disent : « Eh bien, ce n'est pas la manière dont nous travaillons en général. »

Eh bien, voilà une invitation. Donc, que vous, comme Kavouss et bien d'autres qui ont participé dans ce processus, eh bien, vous faire partie de ce processus. J'espère qu'à la fin de la réunion de Dublin, il sera plus clair de voir le chemin à suivre par ce processus. Et c'est ce qu'il faut faire parce que sinon, je crois que

---

le calendrier que l'on a présenté à la communauté pour la transition, c'est-à-dire le contrat finit le 30 septembre 2016 avec le NTIA, eh bien, la communauté a établi cette date et je crois que si on n'y arrive pas à la fin de la réunion de Dublin, on ne pourra pas finir pour cette date.

La communauté a établi ce délai. Le contrat a été prolongé pendant un an et si nous ne sommes pas en mesure de présenter une proposition au Gouvernement des États-Unis avant la fin de cette année, eh bien, on court le risque de ne pas pouvoir respecter la date. Ce qui ne veut pas dire que la transition pourra être faite en 2016, 2018 ou 2019, hein? Ce qu'il faut comprendre, c'est que nous allons mettre en danger la date que nous avons établie comme communauté si on n'arrive pas à un accord à la fin de cette réunion.

Alors, comment sommes-nous arrivés à ces positions? Le Conseil doit donc présenter la proposition au Gouvernement des États-Unis, qui doit la recevoir. Le Conseil reçoit la proposition en premier lieu, eh bien, la proposition doit être approuvée par toutes les organisations. Et puis, nous allons l'approuver et la passer au Gouvernement des États-Unis. Vous avez besoin de temps pour la réviser, pour l'approuver... disons un mois. En termes de gouvernements, je crois que c'est rapide, mais on n'aura pas plus d'un mois. Et je suis honnête avec vous,

---

vraiment. Si vous le recevez vers la fin novembre, vous aurez un mois pour l'analyser. C'est le seul mois que nous avons pour pouvoir le prendre et puis le passer au Gouvernement des États-Unis.

Pour finir, vers la fin novembre, il nous faut la proposition de l'ICG et la proposition du CCWG. La proposition de l'ICG est presque prête, alors dans ce cas, on n'aura pas de problème avec le délai, mais le CCWG n'a pas encore fini sa proposition. Alors, il faudra donc se concentrer sur la manière de faire en sorte que la proposition soit finie vers la fin novembre pour que vous puissiez la recevoir, et je parle non seulement du GAC, mais de toutes les organisations membres. Alors là, je crois que le Conseil d'administration peut la faire passer au Gouvernement des États-Unis. La NTIA aura le temps suffisant pour faire la révision, pour analyser la proposition. Nous espérons leur acceptation et alors, mon équipe va pouvoir mettre en place la proposition parce que les gens vont dire : « Pourquoi ne la mettez-vous pas en place en ce moment? » eh bien, parce qu'il n'y a pas de proposition, on n'a pas de proposition! Mais il y a des parties de la proposition qui peuvent être mises en place, alors on va décider de commencer à travailler avec certaines questions et c'est ce que l'on va faire.

---

Vous verrez donc que je vous présente ce panorama afin de voir comment ce [peu clair] va finalement s'organiser. Il y a le temps de la NTIA, de janvier-février, pour autoriser la proposition. Souvenez-vous qu'il y a une loi, la Loi DOTCOM, et si cette loi n'est pas approuvée au Parlement, c'est le Sénat qui doit l'approuver dans un paquet qui sera traité par le Parlement l'année prochaine et que ceci devienne une loi. Une fois que ce sera une loi, alors cette loi donnera davantage de temps au travail de Larry, et Larry va devoir certifier que notre proposition respecte les exigences de la NTIA et dès que ce sera certifié, le Parlement pourra donc entrer en dialogue. Voilà donc une succession de faits dont nous devons tenir compte.

Tout le monde parle du travail que nous faisons en ce moment, comment nous traversons cette étape si importante du travail du CCWG pour la fin novembre. Eh bien, ce sera – ça fera la différence. Il nous manque cinq ou six semaines, hein?

LEON SANCHEZ : Ce n'est pas suffisant.

FADI CHEHADÉ : Ce n'est pas suffisant. Alors, on est à cinq ou six semaines de la fin novembre. Ce groupe a consacré beaucoup d'heures à ce travail et tous ces gens ont leur propre travail à faire, hein? Thomas a une famille et une société. Il ne paie pas le

---

supermarché avec ça, hein? Ils ont tous beaucoup beaucoup travaillé. Et León, qui travaille comme avocat au Mexique. Mais il travaille tous pour mener à bien cet effort, et nous sommes très très reconnaissants de leur travail.

Pour leur propre bien, il faut donc clôturer ça. Dublin, c'est le moment où nous pouvons avoir – où nous pouvons faire plutôt une évaluation assez sensée, de voir ce que nous avons, en fait, ce qu'il faut décider, et arriver de manière collective à un accord de base que nous pouvons appeler un « accord-cadre ». Voilà donc le cadre de responsabilité. Si on peut faire cela pour la fin de la réunion de Dublin, on est très nombreux à travailler, eh bien, nous espérons que pour la fin de Dublin – entre la fin de Dublin et la fin novembre, nous pourrions clôturer la question. C'est le meilleur plan que nous avons. Nous espérons bien que ce plan va fonctionner parce qu'on n'a pas d'autres plans. On a plus d'espace.

Ceci nous mène à vous mentionner ce qui nous manque à décider. Eh bien, moi, à titre personnel, comme une personne qui est engagée avec ce processus, mais reconnaissant le fait que je vais quitter mon poste, et qu'en conséquence, je n'ai aucun PowerPoint ici, mais je vais partager avec vous ce que je sais, ce que je connais, ce que je vois, et vous aider à continuer à travailler pour trouver une solution à la question. Eh bien, j'ai

---

passé quelque 52 heures – pas de mon travail, de ma vie personnelle – pour pouvoir comprendre où nous en sommes. C'est-à-dire une présentation que je viens vous faire avec différents points de vue. Je veux vous le lire parce que cela peut-être pourra nous aider pour notre travail de la semaine.

Je veux signaler et mettre l'accent sur les points-clés qui sont toujours en suspens pour prendre une décision. Le premier point, c'est : comment créer à l'ICANN un mécanisme fiable pour faire les appels? Un mécanisme fiable pour la communauté. Lorsque la communauté n'est pas d'accord avec une décision du Conseil, comment fait la communauté pour pouvoir discuter de la proposition ou la décision? À ce jour, la communauté n'a pas de mécanismes par rapport au Conseil d'administration. Dans la section 9 – s'il vous plaît, pouvez-vous passer à la section 9?

Si vous tournez un peu, on pourra le lire... Voilà.

Dans ce point numéro 9, il y a une description de ce qu'est un mécanisme d'arbitrage contraignant. Cela a été pris de la proposition du CCWG, article 5.1 qui dit qu'il faut créer un IRP pour la communauté qui soit contraignant et que l'ICANN devra payer pour cela. L'IRP aura un panel permanent d'experts, de juges, et va passer six mois à chercher ces experts, chaque fois qu'il y aura un appel, et la décision devra être prise rapidement. Voilà donc ce que l'on propose. Le Conseil d'administration de

---

l'ICANN – et je ne parle pas en leur nom, mais je parle à titre personnel ici –, mais je crois que le Conseil a accepté ce modèle, et c'est quelque chose de bien. Et je serai honnête avec vous, jusqu'à présent, si ce n'était que grâce à l'effort des gens qui sont ici à ma droite au CCWG et ces autorités, le Conseil d'administration de l'ICANN n'aurait jamais accepté un arbitrage contraignant. Il faut être très clair avec ça : c'est un mécanisme d'arbitrage contraignant. Et les détails viennent de la proposition effectuée par la communauté, et pas par le Conseil d'administration. C'est quelque chose de très important, ce qui veut dire que si la communauté n'est pas d'accord avec le Conseil, il existe un mécanisme fiable pour pouvoir aller dans un tribunal d'arbitrage ou un panel permanent dans ce cas, qui va donner sa décision. La communauté est préoccupée. Si on dit : « Que va-t-il se passer? Que va faire le Conseil d'administration dans une telle situation? – ou – Que se passe-t-il si le Conseil d'administration ne vient pas au panel? »

Ici, on dit clairement : « Si l'ICANN décide de ne pas participer à des décisions du panel et des solutions, la décision sera contraignante, et ceci sera bien exprimé dans les statuts constitutifs ». Alors, la communauté aura toujours une décision exécutable. Que se passe-t-il si l'ICANN ne respecte pas cela? Que se passerait-il? Je crois que ce n'est pas très probable, c'est-à-dire l'ICANN a toujours respecté les décisions des juges. Et si

---

J'étais à votre place, je dirais : « En bien, je veux que l'on me dise que cela va fonctionner, que cela soit vraiment possible à exécuter ».

Pour une société de la Californie, pour que ceci soit contraignant, il faut aller devant un tribunal et l'exécuter la même. Il faut faire une homologation.

Alors, les possibilités de se présenter à l'homologation, c'est de 0,00001 %, mais il faut l'inclure. Donc, l'application de la loi est décrite dans la section 15 A.

Il y a différentes manières d'y arriver, d'y parvenir, la communauté parle d'un modèle de désignation et alors, on établit que l'on veut homologuer la décision judiciaire. Voilà, c'est une manière de le faire. Il y en a d'autres aussi. Je vais vous le dire d'une manière qui n'est pas dans ma présentation. Dans les statuts constitutifs, on pourrait dire : « Eh bien, l'ombudsman, le médiateur sera responsable de l'exécution », alors il va devenir le seul désignateur entre guillemets puis qui peut exécuter la décision judiciaire. Je crois qu'il faudra faire confiance au CCWG, aux gens qui travaillent très dur pour trouver une manière d'exécuter justement ces décisions judiciaires.

---

La dernière question a trait à la révocation. Ceux qui viennent du monde privé, du monde des sociétés, comme moi, alors quand les actionnaires ne sont pas d'accord avec le Conseil d'administration, qu'est-ce qu'ils font? Ils révoquent le Conseil directement. Alors, on fait une assemblée et on révoque le Conseil d'administration ou un certain membre du Conseil. Dans la section 4, il y a différentes manières de révoquer les membres du Conseil d'administration. Alors, il faut se mettre d'accord dès le début.

Il est important que la communauté puisse révoquer les membres du Conseil. On est convaincu que c'est bien. Eh bien, je vais parler de mon point de vue. Je dois vous dire que oui, oui, c'est important que la communauté puisse révoquer les membres du Conseil d'administration. La question est la suivante : quelles sont les règles à respecter? Par exemple, je suis dans une réunion du Conseil de l'ICANN, je suis bien placé parce que je suis le PDG, mais il y en a d'autres qui doivent passer par différentes communautés. Alors, quelle est notre fonction, finalement? Il faut agir comme protecteur de la mission d'intérêt public de l'ICANN. Voilà notre objectif. Et le Conseil de l'ICANN est le seul site qui – en dernier lieu, les choses doivent passer – c'est-à-dire les gouvernements ont un rôle important à remplir. Le Conseil doit tenir compte de l'intérêt public et de l'intérêt privé des sociétés, etc., parce que sinon, on

---

va perdre l'opportunité. Si je suis membre du Conseil d'administration et je vois que ma communauté me dit : « Eh bien, dommage, je vais te couper la tête si tu fais ça », comment je vais penser à l'intérêt public? Alors, si nous voulons révoquer des membres du Conseil d'administration, il faudra le faire parce qu'il ne respecte pas la mission ou les statuts constitutifs de l'ICANN. Les SOs ou les ACs peuvent révoquer les membres, mais il doit y avoir un processus. On le met à la porte parce qu'il n'a pas voté comme nous voulions? Alors là, on aurait un Conseil d'administration captif et à ce moment-là, on ne pourrait pas préserver l'intérêt public. Il faut qu'il y ait la révocation du Conseil et là, il y a différentes idées. Par exemple, avant de devenir membre du Conseil, il peut y avoir un contrat, on peut passer un contrat avec des conditions établies par la communauté.

Vous souvenez-vous que j'ai parlé de l'arbitrage contraignant? Eh bien, si la décision dit que l'ICANN doit faire X choses et il y a un membre qui vote contre, on peut mettre dans le contrat que dans ce cas, ils doivent démissionner et ils sont en dehors du Conseil d'administration. Alors là, on pourrait établir des conditions pour que les membres du Conseil d'administration s'occupent de ce que nous voulons et aussi, par exemple, qu'une décision obligatoire puisse faire en sorte que les membres du

---

Conseil d'administration soient révoqués, avoir ainsi un dernier ressort pour ce membre du Conseil d'administration.

Je crois que le CCWG progresse dans la bonne direction pour trouver des solutions communes. Je fais absolument confiance au fait que dans quelques jours, nous verrons plus clairement ce que la communauté souhaite, et je crois que l'on est synchronisé.

Pour finir, donc, je voudrais dire que lorsque je quitterai l'ICANN, et c'est ce pour quoi je me prépare – qu'est-ce qui me préoccupe de tout ce processus? Qu'est-ce qui ne me laisse pas dormir la nuit? Je me suis réuni avec vous, je vous ai retrouvé à Budapest avec vos ministres et ces fonctionnaires gouvernementaux m'ont demandé : « Eh bien, maintenant que tu pars, je vais être honnête avec toi : je suis très préoccupé de voir qu'à la fin de cette réforme de la responsabilité, on puisse endommager le modèle multipartite. »

Si l'on endommage ce modèle multipartite qui s'est vraiment maintenu le long du temps, et si nous créons des structures desquelles nous serons captifs, eh bien, je pense que l'on parle de la capture comme si les gouvernements pouvaient le faire, et je crois que les gouvernements ont beaucoup coopéré au sein de l'ICANN pour que ce processus aboutisse d'une manière appropriée.

---

Alors, je ne veux pas être captif de certains intérêts en particulier. C'est ce qui me préoccupe. Alors, vous, en tant que gouvernement, vous devriez nous assurer la manière dont l'ICANN puisse être fort, robuste, indépendante. Si l'on perd l'indépendance, on perd le modèle multipartite. On perd tout ce que nous avons. Il faut continuer à être indépendant, indépendant de la culture, des intérêts particuliers et de nous soucier pour l'intérêt public. Voilà une grande préoccupation.

Je vous propose de nous maintenir suivant ces principes, de respecter ces principes. Une ICANN ouverte, inclusive et multipartite.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, Fadi. Je sais que notre collègue iranien devait quitter cette réunion, mais il va revenir vers nous. Je lui demande de nous le rappeler lorsqu'il viendra. Il dit qu'il demandera la parole. Je prends note aussi de ce que Mathieu voulait vous dire.

MATHIEU WEILL : Je vais parler anglais pour ce commentaire.

Comme vous avez tous probablement remarqué, certains redoublements en ce que Fadi a dit et la présentation que nous

---

avons faite au préalable. Je voudrais donc en corriger quelques éléments par rapport à la manière dont Fadi a présenté et caractériser le travail de notre groupe. Je crois que c'est important pour que vous soyez au courant de ceci. Fadi a dit que nous avons consacré quelque 14 heures de réunion à ceci. Ce n'est qu'une mise à jour. Je vous encourage à parler aussi de la présentation d'Olga parce qu'il y a eu des progrès sur certains points, des progrès rapides. Nous avons un matériel plus récent qui peut être important pour que vous puissiez enrichir vos débats.

Deuxièmement, Fadi s'est référé à notre groupe comme un modèle de responsable de désignation et de recherche. Il a dit que notre groupe faisait des recherches sur un modèle de responsable de désignation, mais ce n'est pas tout à fait correct maintenant. Nous sommes maintenant focalisés sur le modèle du membre unique. Nous avons travaillé là-dessus et ce sur quoi nous faisons des recherches maintenant, c'est ce à quoi pourrait ressembler un modèle de membre unique, mais nous ne changeons pas notre – la direction de notre travail. Il est utile aussi de vous faire savoir que le modèle d'arbitrage qui a fait partie des commentaires du Conseil d'administration a été évalué, il y a eu des révisions faites par les groupes de travail, par les experts en matière légale et je crois qu'il y a certaines, enfin, incertitudes quant à l'efficacité légale de ceci. Il y a même

---

un débat qui a lieu entre avocats, en ce moment, sur ces points – sur ces incertitudes quant à l’efficacité légale de ce modèle.

Enfin, je crois que ce que Fadi a dit sur la révocation des membres du Conseil d’administration était quelque chose que nous devons voir par son opinion personnelle. Mais il faut souligner que nous avons fait de grands progrès avec les membres du Conseil d’administration qui se sont engagés personnellement. Ils ont exprimé leur – enfin, ils ont donné un bon exemple du progrès que nous sommes en train de faire. Je rejoins Fadi en disant que nous avons peu de temps, c’est le moment de discuter sur la base de faits exacts. Il faut éviter de susciter l’incertitude qui puisse rendre plus difficile la décision à prendre. Cela doit être une responsabilité collective.

THOMAS SCHNEIDER : Je ne suis pas sûr qu’un certain chevauchement est mauvais parce que bien des fois, nous avons besoin d’écouter plusieurs fois la même chose pour pouvoir la comprendre à fond. Ceci montre aussi combien le travail avance vite. Les gouvernements qui doivent être consultés... Nous sommes donc devant un nouveau panorama, et nous devons encore être mis à jour. C’est quelque chose de très dynamique.

---

THOMAS RICKERT : Je dois vous rappeler que nous avons deux séances de participation : l'une d'elles après la cérémonie d'ouverture lundi et une autre mercredi. Dans les deux séances, nous allons donner au public, à la communauté une présentation en profondeur de la situation où nous nous trouvons. Il faut que cette présentation soit brève et ne pas trop rentrer dans le détail pour que le temps pour la discussion puisse suffire.

Mais pendant ces deux séances, nous allons vous dire où nous en sommes dans notre situation. Et mercredi, nous allons parler des progrès faits entre lundi et mercredi. Donc, voyez le rythme auquel nous travaillons.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Je cède la parole aux membres du GAC. Je vous prie de faire des commentaires et des réponses brefs – des questions brèves pour avoir des réponses brèves.

Le Paraguay et la Commission de l'Union africaine.

PARAGUAY : J'ai une très courte question pour mon ami León Felipe Sanchez. Je veux savoir si j'ai bien compris. Est-ce que nous pourrions revenir à la diapo que vous aviez présentée? Je crois que c'était la cinquième diapo, si je ne m'abuse.

---

Lorsque nous rentrons chez nous, dans notre capitale, il faut que j'explique, particulièrement à mon ministre comment fonctionne la structure tout entière. Donc, à supposer que tout ce mécanisme soit accepté de tous, que nous sommes d'accord sur la paix mondiale, la fin de la pauvreté dans le monde, etc., etc., etc., dans ce cadre, dans ce schéma, la question continuerait à être traitée dans les tribunaux de l'État de la Californie, oui ou non?

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup. Oui, nous devrions nous en remettre à un tribunal de l'État de Californie.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Maintenant, la Commission de l'Union africaine.

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE : Bien que mes collègues africains aient préparé pour moi une déclaration assez longue, que je ne lirai pas maintenant, je voudrais attirer votre attention sur des points qui sont importants.

Nous tous, nous soutenons le travail qui se fait dans ce groupe et nous espérons qu'il aura des résultats positifs pour toute la communauté. Je veux dire, deuxièmement, que le processus

---

tout entier n'a pas tenu compte du fonctionnement du gouvernement – de la fonction jouée par les gouvernements, comment ils participent dans ce processus. Les gouvernements doivent comprendre les processus, mais le processus doit aussi pouvoir comprendre le rôle que les gouvernements peuvent jouer dans ce processus.

Je n'essaie pas de rentrer dans cette situation de capture dont Fadi parlait, mais nous nous inquiétons vraiment d'être pris en otage pour certains intérêts spécifiques, comme on l'a déjà décrit. C'est important. Lorsque je dis – nous parlons des e-mails, il se peut que je répète .AFRICA plusieurs fois, mais je veux répéter cela parce que cela a été un processus d'apprentissage. L'IRP pour l'Afrique, le processus de révision pour .AFRICA a été très long. Un processus qui a représenté l'apprentissage. Je vous suggère de le revoir et de discerner ou de comprendre quels sont les avantages et les désavantages. Le panel doit être formé de personnes qui comprennent vraiment ce processus, et toutes les parties concernées doivent être présentes parce que bien des fois, l'on estime qu'on tient compte des candidats ou une autre personne, mais, par exemple, est-ce que c'est la communauté dans son ensemble qui est concernée? Bien des fois, ces parties ne sont pas représentées dans ces processus d'IRP. Voilà pourquoi je dis qu'il faut que tous aient une représentation lors de l'IRP.

---

Enfin, nous pourrions penser que les gouvernements sont responsables de tous les problèmes concernant la cybersécurité, qu'ils doivent participer de manière active aux processus. Les états membres de l'Union africaine se sont réunis il y a peu et nous avons suivi votre avis en ce qui concerne le fait d'être patient, d'être toujours au calme, de ne pas nous laisser affecter par l'expérience de .AFRICA. Et tout spécifiquement, on nous a demandé de ne pas mettre nos intérêts au-dessus du processus ou que nos intérêts soient un point conflictuel par rapport au processus. J'espère que vous tiendrez compte de ces considérations lorsque vous avancerez parce que cela peut porter atteinte à l'esprit de la question.

THOMAS SCHNEIDER : Vous voulez avoir une réponse rapide? Thomas?

THOMAS RICKERT : Vous parlez de l'IRP qui a fait partie des délibérations de notre groupe. Nous appelons l'IRP, le joyau de la couronne de l'architecture du schéma de la responsabilité. Nous apportons des améliorations substantielles à l'IRP et nous avons eu le soutien de la communauté. Vous pouvez être tranquille du point central que prend dans notre agenda ce thème.

---

THOMAS SCHNEIDER : Le Royaume-Uni et ensuite, le Brésil.

ROYAUME-UNI : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Merci beaucoup, Fadi, ainsi que les trois coprésidents des présentations que vous avez faites et des rapports de mise à jour que vous avez faits sur ce point sur lequel on avance si vite.

Je voulais faire un commentaire par rapport au calendrier, par rapport aux délais qui ont été établis. Vous avez réaffirmé aujourd'hui au GAC un certain nombre de choses, et vous avez parlé du besoin de réagir – le besoin d'avoir une réaction et de participer et de faire face à nos responsabilités en tant que membre d'une organisation membre.

Mais ce que je ne vois pas trop clairement, c'est ce qui pourrait se passer si, par suite de cette réunion – et je suis sûr que nous allons tous essayer de parvenir à un résultat positif pour tous –, que se passe-t-il si ce résultat nous amène à l'émission d'une autre proposition qui devra encore être soumise aux commentaires publics? Et bien sûr, les représentants des gouvernements devront consulter leur ministre, leur gouvernement pour savoir quelle pourrait être leur réponse par rapport à cet appel à commentaires publics. Il y aura ensuite une étape d'assimilation des commentaires et ensuite, le

---

prochain pas – ou la prochaine étape – concernerait ce qui va se passer avec cette période de commentaires publics. Qu'est-ce qui se passe donc dans ce calendrier d'activités si nous avons besoin d'une troisième proposition qui devrait être émise parce qu'il y a une modification très importante qui a été ajoutée par suite de résultats de ces réunions? C'est une question basée sur les faits. Je dois donc consulter mes collègues du gouvernement. Bien des fois, il y a des consultations qui sont faites au ministre et nous devons être prêts à pouvoir jouer notre rôle en tant que membre de cette communauté.

Merci.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup de votre question. Le besoin d'une troisième période de commentaires publics dépendra du nombre de modifications apportées au deuxième rapport. Et je crois qu'il est encore trop prématuré – c'est un moment trop prématuré pour savoir si l'on aura besoin d'une autre période de commentaires publics. Je voudrais, encore une fois, vous demander d'être patient pendant quelques jours. Je suppose que vers la fin de cette semaine, vers la fin de cette réunion, nous allons savoir quelles sont les modifications qui seront réalisées. Nous allons en discuter avec le groupe pour savoir si ces modifications vont demander une période de commentaires

---

publics supplémentaires. C'est possible, mais c'est un moment trop prématuré pour spéculer à propos de ça.

Nous allons publier un calendrier révisé pour notre travail et lorsque notre réunion terminera.

FADI CHEHADÉ :

Pour compléter la réponse que Thomas vous a donnée — qui est une réponse correcte —, ils doivent prendre une détermination et même de façon hypothétique, ils doivent déterminer si on a besoin d'une troisième période de commentaires publics. Je me dis que la question qui pourrait se poser, c'est au cas où cette décision serait prise. Cela entre les mains de la communauté directement. Il faudrait donc ajouter deux ou trois mois au processus tout entier avec cette période de commentaires. Les gens analysent.

Dans notre expérience, cela prend deux ou trois mois. Si nous ajoutons deux ou trois mois au calendrier que je vous ai présenté, cela signifie que Larry n'aura pas notre proposition – je parle de Larry Strickling de la NTIA. Il ne recevra donc pas notre proposition probablement jusqu'à la fin mars ou début avril.

Mon évaluation en tant que responsable de la mise en œuvre de ces propositions sur la base de l'analyse exhaustive de notre équipe : si Larry reçoit la proposition fin mars, début avril, il aura

---

besoin, comme il nous l'a dit à Buenos Aires, il a besoin de quatre ou cinq mois, peut-être un peu moins, si la Loi DOTCOM n'est pas adoptée. Mais dans le meilleur des cas, le Gouvernement des États-Unis doit faire une révision appropriée et nécessaire — et j'accentue ce mot, « nécessaire » — de ce processus et son adoption subséquente. Nous parlons donc de semaines et de journées pour la mise en œuvre de cette proposition.

Soyons clairs: nous parlons de la mise en œuvre de cette proposition, non seulement des statuts. Nous parlons ici de la mise à jour de la zone racine de l'Internet. Nous sommes en train d'établir toute une série de nouvelles choses. Nous ne pouvons pas commencer à travailler là-dessus au point de vue politique, contractuel avant que le Gouvernement des États-Unis ne nous donne la possibilité de le faire. Et le Gouvernement des États-Unis peut nous dire qu'ils savent avancer, mais qu'ils doivent continuer à évaluer leur proposition. Ce n'est pas la mère à boire, cela signifie que nous aurons à renouveler le contrat pendant une autre période supplémentaire. Mais le risque est plus élevé. La structure du contrat avec les États-Unis aurait encore une période ajoutée de trois ans. Vous me demandez: « Le Gouvernement des États-Unis va renouveler cela pour un an, deux ans, trois ans...? », bon, je ne le sais pas vraiment. Il faudrait peut-être en discuter à la NTIA pour, enfin, voir

---

comment cela se fait. Mais c'est le risque que nous devrions considérer, et cela, sans savoir avec qui nous allons discuter de tout cela.

J'espère vous avoir donné une réponse complète.

THOMAS SCHNEIDER :

Le Brésil.

BRÉSIL :

Merci, Thomas. Merci, Fadi. Je voudrais remercier les présidents du CCWG, du travail extraordinaire qu'ils ont fait jusqu'ici. Moi, j'ai participé personnellement au travail de ce groupe, et j'ai vu combien ce travail est complexe pour pouvoir harmoniser les visions et les intérêts divergents, pour parvenir à un résultat unique. Je voudrais aussi féliciter les collègues du GAC qui ont participé au travail de ce groupe. Je crois que nous sommes parvenus à un résultat extraordinaire puisque nous avons pu élaborer un document sur la base du consensus à partir de la deuxième période de consultations publiques. Si nous pouvions continuer sur ce même esprit, nous allons pouvoir certainement résoudre toutes les différences ou les problèmes qui pourraient exister.

---

Je voudrais remercier Fadi d'avoir partagé avec nous son avis personnel sur le processus concernant la responsabilité. C'est une contribution parmi d'autres qui nous aide à clarifier la situation ou qui nous permet de voir plus clairement le processus.

Je voudrais exprimer le soutien du Brésil à ce soutien de la transition pour les conditions qui ont été établies dans l'annonce du 14 mars 2014, et en particulier l'engagement du Brésil par rapport au rôle joué par le Gouvernement des États-Unis. Cela ne devrait pas être remplacé par un gouvernement ou une organisation gouvernementale ou intergouvernementale. Le Brésil est fermement engagé sur cette voie.

Nous avons dit à plusieurs reprises que la question de la juridiction est une question centrale pour nous, et nous accueillons avec plaisir, nous saluons le fait que cela va être discuté dans la piste de travail numéro 2. Nous avons accepté que cela ne fasse pas partie des discussions à cette étape, mais quelque chose dont on puisse discuter en profondeur, une fois complétée la transition.

D'autre part, Fadi a parlé de l'affirmation du modèle multipartite, et je crois que c'est quelque chose qui a aussi été mentionné par Olga par rapport aux engagements concernant la notion du secteur privé. Nous croyons que cette notion n'est

---

plus de mise par l'intermédiaire du NETMundial et du WSIS. Nous avons vu un processus, nous avons vu des contenus, donc nous devons respecter ce qui a été l'objet de l'accord ou de consensus dans ces événements.

Troisièmement, nous voudrions mettre à jour le fait que l'exercice de simulation de crise 18 – par rapport à cela, le Brésil ne voit pas encore de raison réelle recommandant une modification des statuts. Je crois que le GAC doit décider de son propre processus de prise de décision. Et jusqu'ici, les motifs qui ont été présentés ou les raisons présentées ne sont pas convaincants. Donc, nous conservons cette position que nous avons. Pour nous, nul besoin de modifier les statuts. Nous ne voyons pas non plus le rapport qui peut s'établir avec les contraintes ou les demandes pour cette modification aux statuts ou avec la transition.

Je voulais juste exprimer la vision du Brésil par rapport à cet événement, un autre engagement pour continuer à travailler avec les membres du GAC afin de prendre les décisions très importantes que nous devons prendre ici.

FADI CHEHADÉ :

Merci, le Brésil. Un commentaire très lucide et très clair sur votre position et du soutien que vous avez donné à tout ce processus.

---

Nous vous remercions, vous, personnellement, du temps personnel que vous avez investi pour le processus du CCWG.

Je veux dire aussi que le GAC est l'une des organisations les plus diverses de l'ICANN. Vous, vous matérialisez, vous concrétisez, vous incarnez la diversité et le caractère inclusif que l'ICANN veut avoir. Ce consensus auquel vous cherchez à parvenir entre vous – qui est bien des fois le secret de cet organe –, le fait de parvenir au consensus, c'est justement la matérialisation du caractère inclusif de ce groupe, le fait de garantir que les minorités soient entendues et qu'elles fassent partie du consensus. Voilà votre extraordinaire contribution par rapport à notre responsabilité. Alors, je vous enjoins à continuer à vous centrer sur cela, pour voir comment vous pouvez rendre diverse, inclusive l'ICANN. Et comment pouvons-nous assurer que le consensus nous permettra d'écouter toutes les voix et savoir quelles sont toutes les positions.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Fadi. La France demande la parole. Je vous demande de ne pas parler trop longuement. Merci.

FRANCE : Merci. Une spécification. J'entends tous les commentaires qui sont faits par les intervenants sur les *deadlines*, sur le temps qui

---

passé, sur les exigences du Gouvernement des États-Unis, qui sont bien légitimes, mais je voudrais quand même rappeler que c'est en effet – comme sans doute, Fadi, tu as voulu dire à l'instant, ce n'est sans doute pas ici qu'il faut faire ces remarques. Mentalement, ce dont nous débattons aujourd'hui au GAC même, ce sont des choses que nous avons déjà dites il y a trois mois, sans qu'il y ait vraiment de changements dans la proposition CCWG. Et je donne acte à Mathieu Weill de l'avoir dit tout à l'heure. Et à l'inverse – alors, Fadi, encore une fois, si, mais les remarques faites par le *Board*, comment sont-elles arrivées? Elles sont arrivées en août, je crois. Donc, le temps a été perdu, mais je ne crois pas qu'il a été perdu ici particulièrement.

THOMAS SCHNEIDER : L'Indonésie.

INDONÉSIE : Bon, cela se rapporte aux multiples parties prenantes. Nous en avons débattu dans notre pays, et le gouvernement, notre gouvernement a des obligations pour intégrer, pour coordonner les multiples parties prenantes dans notre pays. Alors, il va aussi aider les organisations multipartites lorsque nous parlons de multiplicité. C'est-à-dire, il y a beaucoup de pays. Nous sommes aussi les multiples parties prenantes dans le cadre de l'Internet.

---

Il faut savoir que de très nombreuses personnes sont celles qui, comme vous dites, celles qui participent à la gestion, à l'organisation aux affaires de l'Internet dans les différents pays. Nous devons savoir, donc, ce que représente ce caractère multisectoriel venant d'un pays en particulier.

Deuxièmement, comme l'un de nos collègues l'a dit, on parle d'une organisation multipartite qui va travailler avec les tribunaux de la Californie. C'est là que nous devrions pouvoir résoudre nos problèmes s'il y avait des problèmes. Nous croyons qu'il faudra peut-être parvenir non pas à une sorte de statut, mais il faut parvenir à une sorte de convention ou d'accord entre tous les membres de l'organisation multipartite.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Indonésie.

Kavouss.

IRAN : Oui, je vais et je viens dans la réunion de l'ICG et du GAC.

Je veux prendre note ou parler du dernier point. À mon avis, lorsque j'ai suivi les activités du CCWG, il n'est jamais tard pour

---

l'ICANN de faire des commentaires. Parce que c'est l'ICANN qui va mettre en œuvre tout cela.

Le CCWG a eu des allers-retours pour différentes raisons. L'une d'elles concernait le responsable unique de la désignation, le membre unique, les membres multiples, le modèle multipartite jusqu'au moment où nous avons décidé à Paris qu'il fallait avoir le modèle du membre unique. Et c'est là que l'ICANN a eu une vision plus claire. On a tenu compte alors de la mise en œuvre, on a fait des commentaires. Maintenant, le CCWG doit voir dans quelles mesures ces commentaires peuvent être mis en œuvre. Et je crois que le CCWG a déjà reconnu qu'il y a des points valables qui ont été signalés. Nous ne pouvons pas dire que le temps a été perdu ou que nous avons perdu notre temps. Tous les commentaires sont les bienvenus. Si c'est plus tôt, c'est bien mieux! Mais si ces commentaires ne sont pas parvenus – surtout parce qu'on disait que l'ICANN pouvait faire des commentaires lorsqu'on ferait la proposition pour la NITA. La NTIA a eu deux positions: l'une du CCWG et une autre de l'ICANN. Et je pense que nous n'allons pas considérer cela. Je pense que nous devons accepter ou saluer la proposition de l'ICANN. Elles ne sont pas toutes valables, mais beaucoup d'entre elles doivent être considérées.

---

Avant que je ne laisse la réunion, Olga présentait quelque chose – nous avons de graves difficultés en 2015, et nous pensons pour les dix ou quinze années à venir. Nous disons que le secteur privé dirige l'organisation. Je pense que c'est un travail collectif de coopération. Personne ne dirige personne. Nous devons tous aller la main dans la main et faire aller de l'avant tout ce que nous faisons. Cela n'aidera pas du tout les gouvernements, le fait que nous essayons de mettre les gouvernements comme des membres ou des entités subordonnées du secteur privé.

Ce serait bien meilleur si nous travaillions tous ensemble. Vous savez qu'il y a encore des gouvernements qui ne favorisent même pas le système multipartite, mais nous essayons de les convaincre pour qu'ils fassent partie de ce groupe multipartite, comme l'Inde qui était tout à fait contre il y a un an et qui a dit il y a un mois : « D'accord. Nous allons participer. »

Alors, ne décourageons pas les gouvernements disant que nous sommes dirigés par quelqu'un. Personne ne gère personne. Nous devons tenir compte de ceci et de façon sérieuse. Nous devons éviter la discrimination dans les groupes. C'est une approche ascendante, multipartite, inclusive, démocratique ou pour tous. Nous pouvons aussi ajouter à cela les utilisateurs finaux.

---

Olga a mentionné aussi la question de l'exercice de simulation de crise numéro 18. Nous ne sommes pas parvenus à une conclusion au sein du GAC, mais si nous ne nous mettons pas d'accord sur la base d'un consensus, il me semble que nous devrions avoir un statu quo et dire qu'il n'y a pas de modifications à apporter à ce statut. Et c'est quelque chose de très important pour nous parce que cela peut être interprété de la sorte.

Je n'ai pas entendu parler de difficultés de l'ICANN pour tenir compte de notre avis. Il n'était pas clair lorsque – l'avis n'est pas clair. Ils nous ont demandé des précisions, mais ça n'a pas été le cas. Je ne comprends donc pas quelle est la raison de mettre en œuvre cet exercice de simulation de crise numéro 18. S'ils ne sont pas d'accord, nous avons le statu quo.

Le troisième point concerne le GAC, en ce sens qu'il n'a pas décidé s'ils vont participer dans une procédure de vote. Il n'y a eu que – on a dit qu'il ne fallait pas parler de vote, mais de consensus. Parce que le consensus implique un travail conjoint. Je crois que nous devons parvenir à ce consensus, et ce n'est pas que pour les Nations unies, mais pour tout le monde. Il me semble que l'avis ou la proposition de l'ICANN, c'était le consensus à moins d'avoir une objection ou un avis contraire. Mais ils veulent que le GAC continue à donner son conseil, mais

---

que cela soit plutôt lié au Conseil qu'à la prise de décision pour, disons, apaiser l'inquiétude de certains gouvernements, pour qu'ils ne disent pas que le GAC a changé et qu'au lieu de donner l'avis, il va prendre des décisions. Le GAC pourrait peut-être décider, il va continuer à avoir la capacité de conseiller, mais nous ne voulons pas chevaucher ce que les autres font, ne pas tenir compte de ce qu'ils font.

Quatrièmement, nous n'avons pris aucune décision sur aucun des modèles. Nous faisons des progrès dans cette réunion de deux jours à Dublin, mais nous sommes encore à mi-chemin et nous ne savons pas – le seul membre responsable de la désignation ne peut pas répondre à certaines des conditions. Il a besoin de conditions et il a besoin de recevoir le complément d'autres procédures à l'avenir.

L'un des points qui ne trouvent pas de solution satisfaisante concerne la transition de la fonction de l'IANA. Nous n'avons pas à en décider maintenant, mais à la fin de la réunion : la position sera peut-être plus claire.

Je suggère que nous continuions à travailler ensemble, en collaboration. Nous vous encourageons à travailler de façon active parce que nous avons pris beaucoup de temps.

---

J'ai participé à cinq réunions sur une seule journée. Dix heures par jour comme ça. Donc, nous avons besoin de travailler ensemble la main dans la main.

Il y aura des collègues qui seront plus engagés dans certaines situations et qui pourront nous aider dans ce processus. Nous devons avoir une intervention, mais nous ne devons nous attendre à rien. Nous devons dire quels sont nos problèmes, nos difficultés, et puis, ces difficultés feront l'objet d'un travail, seront abordées, seront résolues. Voilà pourquoi je vous encourage à participer. Mais il y a des points qui sont encore à résoudre.

THOMAS SCHNEIDER : Bon, nous devons faire la pause-café.

Une phrase de la Commission de l'Union africaine.

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE : Nous soutenons le travail du CCWG et surtout en ce qui concerne l'exercice de simulation de crise numéro 18, ce qui doit être vérifié.

THOMAS SCHNEIDER : Thomas et Fadi.

THOMAS RICKERT:

Avant de partir, nous vous remercions de l'intérêt que vous avez exprimé par rapport à notre travail. Nous voulons dire qu'il y aura d'autres occasions de présenter ce que la communauté veut dire.

Je veux aussi rejoindre Kavouss, en ce sens que nous voulons inviter tous ceux qui sont ici présents parmi nous. Travaillez avec nous, même ceux qui n'ont pas pu assister à la réunion. C'est un travail important. C'est un bon travail. C'est vraiment étonnant et agréable de voir l'esprit de collaboration dans la réunion pour parvenir à une conclusion. Même si c'est un vrai défi, nous avons parfois des moments très amusants. Donc, venez et rejoignez-nous dans l'équipe.

FADI CHEHADÉ:

Merci de nous avoir invités à venir et de nous avoir permis de vous écouter et de vous parler.

Je veux vous quitter en vous disant trois choses qui me semblent fondamentales.

La première, quoi que nous fassions, nous devons éviter la question de la capture. Il faut éviter d'être captif parce que c'est la manière de conserver ce modèle multipartite. Si nous créons

---

un modèle permettant qu'un intérêt particulier puisse capturer d'autres parties, je crois que l'ICANN – enfin, je crois particulièrement qu'au sein de l'ICANN, tout notre travail serait réuni.

Deuxièmement, faites vraiment attention à ce que sont les mesures de réduction des comptes, ils se rapportent à l'encrage de l'ICANN aux tribunaux de la Californie au lieu de continuer avec le projet de mondialisation que nous avons commencé. Veuillez faire attention à ceci. Si toutes les routes nous mènent là-bas, ça va d'un côté. Mais si toutes les routes s'arrêtent à l'entrée des tribunaux, nous avons un problème.

Est-ce que les tribunaux sont où le premier point de mise en application? Je vous demande donc d'être attentif au fur et à mesure que vous analysez les différents modèles et ses critiques. Parce que je sais que beaucoup d'entre vous, vous avez exprimé votre souci par rapport à la question des tribunaux de la Californie et que ce soit notre premier point de recours.

Le troisième point concerne le fait de se rappeler la raison de notre – pourquoi nous faisons tout cela? Je crois que cela a été très clair lorsqu'on a créé ces groupes que nous essayions de mener une transition dans les meilleures conditions. La question, lorsque le Gouvernement des États-Unis ne sera plus responsable de la supervision des fonctions de l'IANA, il faut

---

savoir ce que nous devons faire pour remplacer cela. Au fur et à mesure que les choses s'accumulent, l'épreuve ou la question que nous devons nous poser est la suivante : est-ce qu'on a besoin de ceci pour remplacer cette fonction de supervision des fonctions IANA du Gouvernement des États-Unis? Parce que sinon, nous allons voir nous glisser des mains la transition. Et je crois qu'en ce cas-là, nous devrions nous sentir tout honteux.

Nous voudrions que l'ICANN devienne une organisation multipartite indépendante, et c'est le bon moment pour faire.

Je vous souhaite – je vous présente mes meilleurs vœux. Tout le personnel est ici pour vous aider. Le CCWG a des réunions importantes demain et lundi aussi. Je vous demande d'y participer. C'est très important. Thomas a parlé d'une réunion pour mercredi, je vous demande d'y participer.

Je vous fais mes meilleurs souhaits pour ce tournant historique.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Fadi. Merci, les coprésidents. Nous avons un tout petit peu dépassé le temps. Nous allons reprendre un petit peu plus tard. Nous allons reprendre à 16 h 40.

Voilà. Nous allons faire une pause de 20 minutes seulement. S'il vous plaît, veuillez respecter le temps. Soyez là à 16 h 40.

---

[PAUSE-CAFÉ]

THOMAS SCHNEIDER :                    Veuillez prendre vos places. Nous allons recommencer.

Merci. Nous allons continuer. Veuillez reprendre vos places, s'il vous plaît.

Merci d'avoir pris vos places.

---

Dans notre ordre du jour, nous avons encore une demi-heure pour continuer la question de la responsabilité. Avant ça, je voudrais ajouter les deux nouveaux membres et puis nous avons un troisième membre, Sierra Leone, alors on est 155 membres du GAC – pour le procès-verbal. C'est un énorme pas en avant.

Puis, on a délibéré sur la manière d'avancer. Une des questions qui a été posée pendant la pause-café, c'est que ceux qui allaient parler des sauvegardes, à savoir le point 4 de notre ordre du jour, voudraient remettre leur participation à plus tard, le remettre à demain et cela nous permettrait d'avoir encore une heure pour continuer à parler de la responsabilité. Quelque chose d'important, sans aucun doute. Et comme peut-être les mesures de protection ne prendront pas trop longtemps, je crois que nous pourrions consacrer 15 minutes demain à 14 h. Parce que là, on a 75 minutes pour aborder la responsabilité, alors on peut donner 15 minutes aux sauvegardes, à savoir le point numéro 12 de l'ordre du jour. Et aujourd'hui, on ne va pas utiliser le point 4 et on va continuer à parler de la responsabilité parce que je suis d'accord qu'il s'agit d'une question vraiment importante.

Pour ce qui est de l'avenir, comment continuer de l'avant, un des éléments qui ait surgi pendant la pause-café est qu'il serait utile pour ceux qui n'ont pas suivi le projet de près d'analyser ce

---

qu'Olga a inclus dans ses diapos comme le GAC comme organisation membre. Alors, je crois que nous devons changer l'idée de faire un signe au CCWG. En fait, ce serait important de mener un débat rapide, pour pouvoir comprendre clairement ce que l'on attend du GAC comme organisation membre des CCWG.

Puis, je voudrais identifier les points où il faudra nous concentrer pour le temps qu'il nous reste vis-à-vis de la responsabilité et, bien sûr, aussi l'essai de simulation de crise numéro 18, des points divergents manifestés aussi. Olga a aussi signalé où il faut se concentrer pour le débat.

Je voudrais commencer, donc, avec une brève information sur la fonction du GAC comme organisation membre et qu'est-ce cela veut dire, qu'est-ce que cela signifie.

Comme vous le savez, le GAC est une des organisations membres, et dans la charte, il existe une disposition disant comment les organisations membres doivent réagir face à la proposition. Ces dispositions ne sont pas aussi strictes que pour le cas du CWG. Je ne sais pas si vous vous rappelez qu'à ce moment-là, c'était très clair : on devait présenter une objection ou donner son soutien à la proposition.

Je vais demander maintenant à Tom – sans l'avoir averti au préalable... eh bien, je lui donne quelques petits instants –

---

parce que nous en avons parlé pendant la pause et aussi avec les participants du CCWG et peut-être nous pourrions inclure la partie – nous pourrions afficher la partie pertinente de la charte pour baser nos délibérations sur la charte, justement.

TOM DALE :

Merci, Thomas. Je crois que les présentations sont bien mieux quand on a au moins 60 secondes pour les préparer!

Dans les documents de lecture qui vous ont été envoyés avant la réunion – et je suppose que vous avez tous lu attentivement –, les options du GAC en tant qu'organisation membre du CCWG responsabilité était incluse dans la charte du CCWG et parlait de la prise de décision au sein du groupe avec un plein consensus, c'est-à-dire aucun désaccord, ou avec un consensus élargi, ce qui veut dire qu'il y avait une minorité en désaccord où on n'utilisait pas des votes, mais des consultations avec les membres. C'est quelque chose d'un peu bizarre.

Chaque organisation membre a décidé d'utiliser sa propre procédure par rapport à ces différents types de consensus. Alors, si une organisation de soutien ou un comité consultatif présentait une proposition, les coprésidents des CCWG allaient être notifiés des motifs, alors le CCWG pourrait considérer la suggestion, soit ouvrir une période de commentaires publics,

---

soit présenter aux organisations membres une proposition supplémentaire qui tienne compte de leurs soucis, de leurs inquiétudes. Vous savez aussi que ces procédures étaient basées sur l'organisation membre, même le GAC, qui avait une vision des points sur lesquels on allait présenter des objections. Il peut y avoir des préoccupations sur les recommandations de la version préliminaire. Ceci n'a pas été accordé par le GAC dans son ensemble.

Je crois que pour le cas des conseils au Conseil d'administration, il peut y avoir une solution convenue, accordée, telle que le dit la charte. Si l'on n'arrive pas avec un accord avec le CCWG, les présidents pourront présenter aux organisations membres un rapport et là, seront inclus les thèmes de discussion ayant été considérés.

Le processus pour trouver une solution à ces problèmes pourrait faire l'objet de suggestions pour mitiger le manque de consensus. L'intervention – là, on parle d'intervention progressive et alors, les coprésidents du CCWG allaient documenter tous les processus suivis pour parvenir à une solution et par la suite, ce rapport serait présenté au Conseil d'administration et aux organisations membres de l'ICANN pour demander la clôture du CCWG responsabilité.

---

Il y a plusieurs étapes qui sont décrites et qui sont censées mitiger les controverses, tout manque d'accord d'une organisation, y compris le GAC dans le cas où il y aurait une opposition minoritaire. Mais l'intention est de fournir un processus d'intervention progressive avant que le CCWG présente sa proposition au Conseil d'administration de l'ICANN.

Qu'est-ce que cela veut dire en pratique? Eh bien, que cela n'a jamais été mis en pratique et les conditions sont différentes de ce qui figurent dans la supervision – sur le CCWG supervision que l'on a débattue à Buenos Aires. Et je crois qu'il y a certaines procédures qui doivent être suivies pour déterminer une position, s'il y a une controverse ou un manque d'accord. Il faut rédiger des recommandations du CCWG et puis essayer de négocier une manière de continuer de l'avant pour dire cela tout simplement.

Voilà le panorama général est rapide. Je crois qu'il y a différents termes, différentes procédures d'intervention progressive avant d'arriver à cette solution mutuellement acceptable de la part d'une organisation membre. J'ignore si cela fait partie du rapport final – en fait, je ne sais pas s'il existe un calendrier en particulier ayant trait à ces objections. Il y a peut-être l'enjeu en termes de la période. En ce moment, je dirais que rien n'a été

---

approuvé et que ces procédures n'ont pas été invoquées par le CCWG.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Tom.

Comme je l'ai dit auparavant, ce n'est toujours pas clair ce qui se passe quand une organisation membre ne peut pas parvenir à un accord, donner son soutien à une proposition, mais où il y a des objections, des positions minoritaires par rapport à la proposition. Comment devons-vous interpréter cela? Qu'est-ce que cela veut dire pour le GAC? Cela signifie que si nous n'avons pas de consensus au sein du GAC sur tous les aspects de la proposition, celle-ci va continuer de l'avant même s'il y a une table de mitigation, que nous ne savons pas comment cela sera défini à l'avenir.

Je veux vous poser une question : comment voyez-vous cela? Comme faire? Parce que ce n'est pas clair. Il faut demander aux coprésidents du CCWG pour savoir ce que cela signifie, mais je veux vous demander si cela est clair pour vous et qu'est-ce que cela signifie en définitive. Si vous avez une position prise, peut-être que vous n'avez que des questions...

L'Iran.

IRAN :

J'ai une question qui vise plutôt dans un autre sens. Au CCWG, ils ont un calendrier, et là, on mentionne qu'entre la fin novembre – vers la fin novembre, pardon, ils veulent avoir reçu l'approbation de toutes les organisations membres. La question est la suivante : si on n'a pas une séance en personne, pourrions-nous avoir une vision accordée d'une manière ou d'une autre? Parce que je trouve que c'est difficile pour le GAC, à travers une réunion virtuelle, de fournir cette approbation.

Le CWG est un groupe plus petit qui s'est réuni trois fois et est parvenu à un accord. Mais le CCWG est bien plus complexe. Je crois qu'il faudrait envisager une réunion en personne avant la 55<sup>e</sup> réunion de l'ICANN. Je crois donc qu'il faudrait voir clairement que l'on va débattre la question au CCWG. C'est l'attente du CCWG pour la réponse de chacune des organisations membres.

Et cela veut dire que le GAC pourrait éventuellement avoir quelque chose de décidé avant une réunion en personnel ou peut-être vous avez un autre point de vue et on pourrait avoir une réunion virtuelle à un autre moment pour voir si à ce moment-ci ou dans un autre moment, on va pouvoir revenir sur la question pendant cette semaine.

---

THOMAS SCHNEIDER :                      Merci, Kavouss. Je crois que la situation est assez complexe.

Je vois des gens qui miment de la tête de ne pas très bien comprendre... Ce serait peut-être bien de demander au CCWG ce qui se passerait si on n'arrivait pas à un consensus complet par rapport à toutes les propositions et comment cela se passait, et si cela est correct pour le calendrier à eux. Mais nous ne voyons pas bien comment ça fonctionne par rapport au calendrier prévu.

Je ne sais pas s'il serait peut-être nécessaire d'avoir une autre réunion en personne. J'essaie d'éviter de penser à la question parce que je ne sais pas exactement ce que cela signifie. Alors, l'idée serait de parvenir à un consensus ici, pendant cette réunion, parce que je crois qu'à Marrakech, ce sera trop tard. Mais il faudrait demander des clarifications pour voir comment ça se passe, ou comment ça peut se passer dans les délais prévus.

Oui, Kavouss.

---

IRAN :

Je veux ajouter quelque chose. Je ne crois pas que le CCWG doit nécessairement rejeter si nous répondons que nous ne sommes pas arrivés à un consensus. Il serait possible de dire : « Oui, nous sommes arrivés à un consensus » — ou non. Le problème est la réponse. Nous pourrions répondre d'une manière ou d'une autre parce que ce n'est pas le consensus forcément. Peut-être que l'on ne parviendra pas à un consensus. C'est possible. Peut-être non, mais on pourrait peut-être arriver à une position pour donner une réponse.

TOM DALE :

Merci, Thomas.

Je vais reprendre les propos de monsieur Arasteh. Le fond de notre réponse — la substance de notre réponse est importante. Je crois que les procédures pour parler avec le CCWG à partir de leur réunion à Los Angeles – c'est-à-dire qu'ils n'avaient pas considéré en détail la possibilité que ces procédures soient invoquées. Lorsque l'on a indiqué qu'il pourrait y avoir des problèmes, eh bien, ils n'ont pas pensé qu'il y allait avoir un long débat. Alors, ce que nous pensons ici, c'est que peut-être ils ne sont pas prêts à aborder la question, tel que Thomas l'a mentionné. C'est-à-dire que c'est une question de procédures, personne ne l'a signalé aux coprésidents. C'est en partie ce que Thomas voulait dire.

---

THOMAS SCHNEIDER : Comme cette procédure est incluse dans la charte, si on invoque cette procédure, il faut avoir une clarification de la manière dont elle serait utilisée. Nous sommes d'accord que nous ne voyons pas très clairement comment ça fonctionne. Alors, on va en parler avec les coprésidents et dès que nous aurons une réponse, on va vous la donner. Je ne sais pas si la réponse sera claire, mais bon...

En fait, il faut essayer d'arriver à un consensus parce qu'autrement, cela se complique. Voilà. C'est tout simplement dit et c'est la conclusion la plus simple à laquelle nous pouvons arriver. Il faut se préparer pour le cas où éventuellement cela pourrait devenir plus difficile.

Oui, Olga.

ARGENTINE : Pour ce qui est de tout ce processus, depuis notre point de vue, beaucoup des commentaires de la première série de commentaires et dans la deuxième série de commentaires ne sont pas reflétés dans les nouvelles versions du document. Alors, c'est un peu décourageant de voir cela une fois et encore une fois. On ne voit pas de modifications dans le texte qui abordent les préoccupations signalées par les participations du

---

processus. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas parvenir à un consensus, mais c'est très difficile. C'est très difficile lorsqu'on ne voit pas de flexibilité de la part de ceux qui rédigent le texte. Et je peux citer quelques exemples dans ce sens.

Mais pour nous, ç'a été vraiment difficile. Nous avons fait un commentaire, le même commentaire les deux fois, et nous n'avons vu aucun changement.

Alors, comment pouvons-nous parvenir ou avancer vers un consensus si on ne voit pas de progrès. Pourquoi ils demandent des commentaires s'ils ne vont pas en tenir compte?

THOMAS SCHNEIDER :                    L'Iran.

IRAN :                                        Peut-être que la vision de Tom est un peu vieillie. Il y avait trois, deux phases — deux étapes avec trois scénarios différents au CCWG. Le numéro 2 et le numéro 3 — et il y avait toujours une période de commentaires publics supplémentaire, mais pour le mois de juin, ils auraient le rapport final qui serait envoyé avant d'envoyer ce rapport final. Les organisations membres devaient donner leur opinion.

---

Et Olga a raison, au cas où il y aurait un rapport maintenant, il n'y a pas de rapport parce qu'on n'en a pas discuté. Ce rapport ne sera aucunement présenté à la 55<sup>e</sup> de l'ICANN, mais bien avant.

Un membre du GAC a mentionné que le GAC pouvait répondre à la liste de diffusion, mais moi-même, j'ai dit que c'est assez improbable d'avoir quelque chose proche du consensus à transmettre dans la liste de diffusion.

Comme Olga l'a mentionné, il y aurait un résultat du CCWG. La question est de savoir si nous pouvons faire des commentaires à travers la liste de diffusion, par e-mail ou si nous avons besoin d'une réunion en personne. C'est ça, la question.

THOMAS SCHNEIDER :                      Merci, Kavouss.

Je crois que sans aucun doute, il faudra discuter encore une fois de la question vers la fin de notre réunion pour voir s'il y a des divergences, s'il y a des consensus et si le CCWG va faire des modifications à son calendrier, adapter nos méthodes de travail et voir quelles sont les options disponibles pour nous adapter. La vie n'est pas facile. Nous allons essayer d'avoir davantage d'informations les jours qui viennent, mais en fin de compte, la manière la plus facile, ce serait d'arriver à un consensus sur

---

toutes les questions. Mais nous savons bien que cela n'est pas aussi facile que ça, que tout devient plus compliqué.

Je crois que nous pouvons arriver ici avec notre discussion sur le rôle du GAC, à moins que vous ayez des désaccords importants avec ce qui a été dit ou si vous voulez manifester quelque chose que nous ayons oublié, eh bien, alors...

L'Indonésie.

INDONÉSIE :

Pardon, Thomas et Tom, nous voulons avoir ce calendrier parce que le CCWG se réunit aujourd'hui et demain.

Et nous avons une réunion jeudi, n'est-ce pas? Alors, si je ne m'abuse, jusqu'à jeudi après-midi, nous aurions suffisamment de temps pour voir ça. On peut aller à l'ICG, au CCWG jeudi après-midi.

Alors, on n'a pas la possibilité d'avoir une réunion en personne pour parvenir au consensus parce que nous avons fini nos sessions jeudi après-midi. À ce moment-là, le CCWG sera encore réuni.

Alors, avant Marrakech, peut-être. La seule manière, ce serait d'avoir une réunion supplémentaire ou un appel ou par courrier

---

électronique ou peut-être une réunion virtuelle ou par courrier électronique.

THOMAS SCHNEIDER : Il y a peut-être une clarification à faire. Pour le cas du CWG, nous ne devons pas notre avis ou nos opinions parce que ce n'est pas un rapport consultatif. Voilà ce qu'il faut avoir bien clair à l'esprit. Il faut donner une réponse aux coprésidents du CCWG, mais dans ce sens, nous ne sommes pas limités par un délai quelconque, par exemple mercredi ou jeudi. Ceci nous donne un peu plus de liberté.

Vous avez raison, comme le CCWG continue ces réunions, il y en a certaines, comme je l'ai mentionné, qui sont superposées avec notre propre calendrier d'activités, par exemple la réunion de mercredi après-midi. Je ne sais pas si nous aurons fini le communiqué pour 17 h ou 18 h parce qu'ils savent que nous devons nous consacrer au communiqué, alors ils ont dit qu'ils allaient traiter la question de l'exercice de simulation de crise numéro 16.

Nous espérons bien avoir fini le communiqué à 18 h, mais dans le passé, ça n'a pas toujours été comme ça. On ne sait jamais. Alors, nous avons annoncé une modification de 8 h à 10 h 30. Il y a eu une réunion du CCWG, alors nous avons adapté notre ordre

---

du jour pour pouvoir y participer. Le fait que le CCWG continue à travailler fait en sorte que nous, nous devons supposer quel pourrait être le résultat et voir si nous avons des difficultés ou des problèmes avec la version préliminaire, potentiellement définitive. Nous pouvons décider, par exemple – et je vous demande de ne pas me comprendre très littéralement, mais on pourrait dire que le modèle pour établir les facultés de la communauté peut être dénommé « le responsable de la prise de décision numéro 1 ».

Ce n'est pas trop important pour nous, alors nous pourrions éventuellement l'accepter et nous aurions dans ce cas une idée. Sinon, nous saurions quel est le message à transmettre. Il faut avoir au moins une perception, quel serait le cas où la proposition pourrait nous présenter un problème au fur et à mesure de l'évolution. Peut-être on peut se faire signer et dire : « Eh bien, là, on voit un problème – ou – ça, on peut l'accepter ou donner notre soutien » et puis on pourrait évaluer certains éléments, voir la manière dont on gère les IRPs, si le GAC considère que c'est bien gérer, etc. Et je crois que nous devrions essayer d'identifier en quelque sorte s'il y a des signes qui nous indiquent que le travail aura un impact, établir si nous pouvons présenter une préoccupation ou sinon, savoir si on va finalement donner notre approbation et s'il ne sera pas nécessaire de nous réunir en personne. Alors, peut-être que

---

nous n'arriverons pas à un consensus et nous serons en désaccord avec le CCWG, alors il faut savoir quelle est notre sensation à ce moment-là.

Si vous êtes tous d'accord, je crois que les diapos qu'Olga nous a présentées aujourd'hui avaient plusieurs éléments qui montraient qu'il s'agit d'une proposition qui, pour nous, la cible. Et sur certains secteurs ou domaines déterminés, il faudrait pouvoir commencer à débattre où il peut y avoir des problèmes. Une des questions, par exemple, c'est la proposition de la mission, qui est reformulée dans les changements proposés aux statuts constitutifs. C'est une question qui a été posée au CCWG en disant que cela pourrait peut-être être problématique pour faire respecter l'avis du GAC par rapport aux sauvegardes liées à la sécurité publique ou à la protection des consommateurs. Parce que le mandat de l'ICANN est focalisé sur l'administration du DNS et l'espace des adresses. Mais le CCWG travaille encore pour parvenir à un texte plus concret. Mais nous voulons savoir si vous pensez que cela va bien marcher ou s'il y a quelque chose qu'il faudrait avertir au CCWG par rapport à la mission de l'ICANN.

Une autre question, c'est la notion d'un processus conduit par le secteur privé dans l'organisation, si cela devait être remplacé par un autre terme, le terme « multipartite » par exemple. C'est

---

important. On est d'accord là-dessus. Il faut savoir ce qu'il faut faire. Et puis, il faut savoir clairement quelle est notre position sur l'exercice de simulation de crise numéro 18.

J'oublie quelque chose? Ah oui, il faut établir plus de clarté, savoir quels sont les pouvoirs de la communauté dans ces structures de la communauté justement. Qui va exercer ces pouvoirs? Avinons-nous une vision claire sur notre rôle en tant que GAC dans cette communauté habilitée? En premier lieu, sommes-nous d'accord au sein du GAC? Et cet accord correspond à ce qui va découler du travail du CCWG. Je crois que c'est une question importante et je voudrais savoir quelle est votre opinion là-dessus pour essayer d'identifier quelles sont les questions centrales qu'il faudrait discuter. J'espère que ce sera clair pour nous, et je vous demande de nous donner votre avis.

Croyez-vous qu'il manque quelque chose dans notre liste? Il faudrait voir ça aussi. Parce qu'il y a peut-être une préoccupation au sein du GAC et nous voudrions pouvoir la présenter, bien entendu, pour pouvoir établir une continuité de la discussion avec le CCWG et de nos apports comme gouvernement.

Le Paraguay.

---

PARAGUAY :

Merci, Tom. Je crois qu'il y a une erreur. On dit là que le statut pour le CCWG lui propose une – pour la prise de décision, c'est le consensus plein ou sans objection, alors que les minorités sont d'accord. On pourrait l'utiliser pour des cas plus usuels ou un peu extraordinaires.

Le sondage d'opinions des membres. Je crois que là, il faudrait faire une correction. Je ne comprends pas le sens de cette partie de la phrase où l'on parle que les deux membres n'ayant pas le droit de vote pourront être utilisés à un moment donné...

THOMAS SCHNEIDER :

Ceci n'est pas clair — comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous allons parler cela au CCWG. Nous parlons maintenant non pas de la procédure ou de la réaction du GAC, mais des questions de fond de la proposition du CCWG sur la base de ce que nous avons vu pendant la période de commentaires publics du mois d'août ainsi que sur ce qui a été fait jusqu'à ce matin.

Au point de vue du contenu de la proposition, quels sont les éléments qui sont bien accueillis, qui ne sont pas problématiques à votre avis? Et quels sont les éléments suscitant enfin des soucis?

Pays-Bas.

PAYS-BAS :

Merci, Monsieur le Président. Vous avez mentionné quatre ou cinq fois – nous pourrions peut-être mettre cela sur l'écran comme une liste avec des puces pour pouvoir aborder ces questions.

Deuxièmement, quant à la méthodologie ou quant aux mécanismes pour la mise en œuvre de ces pouvoirs de la communauté, je pense que nous ne devrions pas agir de façon opérationnelle, en jugeant les mécanismes. Je pense que la seule chose que nous puissions faire, c'est, enfin, soulever certaines questions qui nous inquiètent. Est-ce que ceci est efficace? Est-ce que c'est faisable? Est-ce que cela peut être essayé? N'y'a-t-il pas ici une capture possible? Il me semble que nous devrions gérer la question de la sorte. Je pense que nous ne devrions aucunement juger du fait que deux modèles ou le troisième modèle introduit par le Conseil d'administration peuvent avoir l'impact ou pas auquel la communauté s'attend.

Je crois donc que de cette manière, au moins au point de vue des Pays-Bas, beaucoup de ces éléments ne feront pas l'objet – ne seront pas enfin acceptés par un accord, mais nous pourrions peut-être donner un signal positif, comme nous l'avons fait pendant la dernière réunion du CCWG sur les propositions du CCWG.

---

THOMAS SCHNEIDER : L'Allemagne.

ALLEMAGNE : Merci, Monsieur le Président. Dans le premier paragraphe, lorsqu'on parle des options du GAC en tant qu'organisation membre, on cite le texte où on fait allusion ou référence à ce que ce groupe, le CCWG, décide. Je crois que cela concerne la manière d'adopter la proposition et non pas comment les organisations membres pourraient prendre une décision à propos de la proposition. J'ai la sensation que cela explique cette notion de consensus plein ou le consensus tout court et la possibilité d'effectuer un sondage.

On ne parle pas des organisations membres, mais on parle de la manière dont le CCWG prend des décisions. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Je pense que vous avez raison. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous allons nous centrer sur les éléments de fond. Nous allons présenter ces éléments proposés sous forme de listes à puces, mais vous les connaissez déjà. Vous pourrez faire des commentaires sur quelconque de ces points.

L'Iran.

---

IRAN : Ce que l'Allemagne a mentionné, c'est exactement ce que j'allais dire. Nous parlons de la charte du CCWG. Nous n'avons pas le droit d'y apporter des modifications : c'est la communauté qu'il l'a approuvée ou qu'il l'adopter, cette charte. C'est eux qui indiquent comment prendre des décisions et parviennent au consensus. Ce n'est pas à nous de dire comment cela se fait. L'Allemagne est absolument correcte dans ses appréciations. S'ils ne parviennent pas à un consensus, ils expliquent et ils indiquent pourquoi ils n'ont pas eu de consensus. Ils ne disent pas ou ils n'expliquent pas ou ils ne parlent pas de la manière dont nous décidons. C'est de leur façon à eux de prendre des décisions, ce n'est pas à nous de prendre ou d'apporter des modifications et nous n'avons pas le droit de le faire par rapport à cette charte. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Oui, c'est vrai. Vous avez raison. Merci.

Maintenant, la Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je me demande, Thomas, s'il y a une façon d'aller de l'avant. Parce que dans les discussions précédentes sur ces

---

thèmes au sein du GAC, avec la participation de quelques membres du GAC au CCWG, il y a eu certains domaines qui seraient acceptables. Mais je vois dans les discussions du GAC qu'il n'y a que deux ou trois domaines où il y a des inquiétudes particulières. Il me semble qu'il faudrait se centrer sur ces domaines où l'on a certaines inquiétudes, certains soucis, à moins quelqu'un d'autre présente ou exprime son inquiétude par rapport à un autre domaine.

Cela nous permettrait de travailler de façon plus intense sur ces éléments et d'éviter les malentendus et de soulever ces questions qui nous inquiètent. Nous irions plus vite.

THOMAS SCHNEIDER : Oui. Justement, c'est là que je cherche à travailler. C'est pour cela que je veux parler de l'exercice de simulation de crise 18. Nous savons que nous avons des vues différentes. Alors, nous pouvons peut-être commencer avec ce thème-là et attendre le moment d'avoir d'autres éléments qui seront présentés ici sur l'écran, pour voir quels sont les thèmes et les opinions concernant ces différentes questions, à commencer l'exercice de simulation de crise 18 ainsi que les propositions de modifications à apporter aux statuts.

---

Pour ceux qui ont déjà exprimé leurs opinions au sein du CCWG ou dans la période de commentaires publics pourrait peut-être prendre la parole.

L'Argentine.

ARGENTINE :

Merci, Monsieur le Président.

Comme nous l'avons dit, l'Argentine ne voit pas la raison pour laquelle il faudrait modifier les statuts. Nous avons travaillé sur la base du consensus parce que c'est la modalité de travail du GAC depuis plusieurs années. Cela peut changer à l'avenir, mais il ne semble pas qu'il y ait de raisons pour ce faire.

L'Argentine fait partie du groupe des gouvernements participant au GAC. Et considérant que le GAC doit décider de la manière dont il faut parvenir à un consensus et présenter son avis, le Conseil d'administration doit ensuite prendre note de cet avis. S'il ne peut pas suivre cet avis, il faut le considérer de la même manière.

Que ce soit un avis auquel on soit arrivé par consensus ou par le vote, ce n'est pas cela qui doit être important.

Nous suggérons donc de ne pas apporter cette modification aux statuts. Comme notre collègue de l'Iran l'a dit tout à l'heure, il

---

faut maintenir le statu quo. Il faut conserver le texte des statuts tel qu'il est à l'heure actuelle.

Les raisons qu'on a présentées hier matin ou ce matin... je ne me souviens plus : il y a eu tant de réunions! Mais pour nous, honnêtement, c'est la même chose pratiquement. C'est la même chose dite d'une façon différente. Nous ne voyons pas de raisons valables pour cette modification. Nous n'estimons pas que cela implique une modification importante.

En même temps, avant et pendant la réunion de Los Angeles, on a dit que cette modification était obligatoire pour la transition, qu'elle était nécessaire. Au début de la transition, on ne nous a pas dit que c'était le cas, et nous avons participé à la transition, nous l'avons soutenue, et nous ne savions pas qu'il s'agissait d'une modification qui pourrait être apportée pour la transition. C'est cela qui a suscité notre confusion. Nous aurions dû pouvoir voir ce caractère obligatoire comme quelque chose de contraignant pour la transition et nous l'aurions considéré de la sorte depuis le début.

Je vais m'arrêter ici. C'est pour cela que nous soutenons le maintien des statuts tels qu'ils sont rédigés jusqu'ici.

---

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Est-ce que quelqu'un voudrait parler de l'exercice de simulation 18, s'il vous plaît?

Le Danemark.

DANEMARK : Merci, Monsieur le Président.

Je pense que, bien sûr, nous savons qu'il y a différentes opinions à cet égard, mais il y a aussi d'autres opinions : des opinions de ceux qui ont participé au GAC. Dans ces réunions auxquels j'ai pris parti, j'ai entendu dire qu'il n'y avait pas de soutien, que le reste de la communauté ne donnait pas son soutien au maintien des statuts tels qu'ils sont rédigés tels qu'ici.

La question n'est pas que de trouver un type de consensus restreint au sein du GAC, mais de parvenir à un consensus qui puisse avoir le soutien d'autres parties de la communauté. Ce que j'ai entendu, c'est que d'autres parties de la communauté n'ont pas de problème par rapport à l'amendement des statuts. Et je pense aussi – j'ai entendu dire pendant la présentation qu'il n'y a pas de chances d'éliminer l'exercice de simulation de crise 18. C'est pourquoi nous devons voir si les fondements pour cet exercice de simulation de crise 18 sont suffisamment solides.

---

Ce que je propose – en tous cas, c’est le point de vue du Danemark – nous voulons coopérer avec d’autres parties pour essayer de trouver une solution. À notre avis, l’exercice de simulation de crise<sup>18</sup> et la rédaction actuelle des statuts ne représentent pas une interférence par rapport aux décisions que le GAC a dû prendre. Cela ne se rapporte qu’à ce que le Conseil d’administration doit faire.

Alors, le point de vue danois soutient la modification des statuts telle qu’elle a été formulée. Nous croyons que ce serait assez bizarre que le Conseil d’administration essaie d’accepter de bonne foi une solution acceptable. Pour le GAC, ce serait une simple majorité. Alors, le Conseil devrait arriver à un accord. La moitié, disons, des pays devraient être d’accord et l’autre moitié ne participerait pas à cela. Je crois que cela mettrait le Conseil d’administration dans une situation assez particulière. Il me semble que nous, en tant que gouvernement, nous ne devrions jamais mettre le Conseil d’administration dans cette situation. Nous sommes d’accord pour débattre et parler de cela avec d’autres collègues pour voir quels autres mots on peut trouver pour expliquer pourquoi ces modifications aux statuts devraient être apportées.

---

THOMAS SCHNEIDER : J'ai l'Organisation de la Francophonie et ensuite, la Commission de l'Union africaine.

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE : C'est la République de Guinée qui va parler.

THOMAS SCHNEIDER : Pardon. Excusez-moi. Je suis toujours assis là et je vous ai changé de place dans mes notes. Donc, la République de Guinée.

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE : L'adoption du *stress test* 18 influencera les règles de décision et de communication des avis du GAC, réduisant ainsi l'influence des gouvernements dans l'ensemble de l'ICANN. Cette position diminuera son rôle et modifiera de manière substantielle l'équilibre entre les acteurs qui fait le succès du modèle multiacteur de l'ICANN.

Donc, nous pensons que cette remise en compte du rôle du GAC amènera *de facto* une remise en cause du modèle multiacteur de l'ICANN, tel que nous le connaissons aujourd'hui. Il me semble que toute remise en cause du modèle multiacteur par certains éléments de la communauté représentera un argument décisif pour certains pays qui cherchent à explorer des modèles de

---

gouvernance moins inclusifs ou à renforcer la mise en place de cadres nationaux non harmonisés avec les mêmes pratiques internationales.

En conclusion, nous voulons tous ici, au sein de la communauté de l'ICANN, éviter ce phénomène qui amènera une balkanisation de l'Internet, particulièrement préjudiciable à l'économie mondiale et à l'expression. Merci, Monsieur le Président.

THOMAS SCHNEIDER :                      Merci, République de Guinée.

Commission de l'Union africaine.

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE:    Je veux expliquer ce que j'ai dit lors de ma dernière intervention. Je veux être plus clair. Je crois, une fois de plus, que nous devons maintenir et soutenir le rôle d'avis ou de conseil exercé par le GAC. Le rôle consultatif du GAC.

Deuxièmement, je crois que nous devons souligner notre soutien, renforcer notre soutien par rapport à l'exercice de simulation de crise 18. Parce que c'est très important. Nous pensons que c'est absolument approprié. Il est très important de nous assurer de conserver le rôle du GAC tel qu'il est.

---

Je crois que je n'ai pas été clair...

Kavouss, ce n'est pas clair pour vous? Bon, je vais le lire pour voir si c'est plus clair. Parce que c'est quelque chose de très important.

« Nous soutenons et nous maintenons le rôle consultatif du GAC et nous donnons notre soutien à l'exercice de simulation de crise 18 ».

THOMAS SCHNEIDER : Cela dit que vous soutenez le changement proposé suivant l'exercice de simulation de crise 18?

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE : Oui. C'est ça. Je pense que c'est clair.

THOMAS SCHNEIDER : J'ai le Royaume-Uni, la France, la CTU et le Brésil.

ROYAUME-UNI : Oui. Je voulais donner mon soutien à la position du Danemark. C'est une position cohérente par rapport à notre réponse sur le communiqué à leurs commentaires sur la deuxième proposition.

---

Premièrement, je pense qu'il est important pour le GAC de pouvoir travailler avec la communauté, surtout avec le Groupe de travail qui a justement présenté cette position pour que nous l'analysions. Je suis d'accord, donc, sur l'intention que le Danemark a exprimée d'essayer de travailler avec cette proposition plutôt que de soulever des objections ou d'aller à l'encontre de ce que sont les souhaits ou les désirs d'une bonne partie de la communauté multipartite.

Ce sont les gouvernements qui ont dit qu'ils donnent leur soutien et les observateurs du GAC qui soutiennent le maintien de ce texte. Je pense que cela ne change pas le statu quo parce que cela représente ou reflète les pratiques du GAC qui sont présentées dans les statuts, tels que cela paraît aussi dans les principes opérationnels. J'ai pris note de ce que le Groupe intercommunautaire souhaite, à savoir la transparence sur la situation lorsque l'avis du GAC est présenté au Conseil d'administration et que le Conseil d'administration décide de ne pas le mettre en œuvre. Cette situation obligerait le Conseil d'administration à négocier de bonne foi pour trouver une solution. Cette situation ne me semble pas faisable lorsque – comme le Danemark le dire – lorsque l'avis est basé sur le consensus.

---

Un autre point que j'ai observé pendant la réunion du CCWG, c'est qu'il n'y a pas moyen que cette proposition indique au GAC comment parvenir à un consensus. C'est au GAC lui-même de décider de son propre gré comment le faire.

Nous devons donc travailler avec la communauté, avec le Groupe de travail intercommunautaire et trouver une solution à cette proposition, surtout pour ceux qui veulent maintenir ceci dans les statuts, tels que cela paraît dans les statuts, et travailler sur cette base avec bonne foi pour être constructif, pour avoir une attitude constructive et positive. En ce sens que tout le monde présente ces termes pour affiner la proposition.

THOMAS SCHNEIDER :                      Merci. La CTU.

CTU :    Merci, Monsieur le Président. En fait, je n'arrive pas à comprendre comment cette question est soulevée. Nous parlons de l'avis du GAC au Conseil d'administration, et lorsque je me rends sur le site Web du GAC et je vois ce qu'est un avis, j'en vois la définition. Ce que je vois sur le site Web, c'est – je cite – : « L'avis du GAC à l'ICANN est déterminé sur la base du consensus »

Alors, dans cet exercice de simulation de crise 18, il semblerait que nous essayions de catégoriser l'avis qui est présenté au

---

Conseil d'administration s'il y a un avis par consensus ou un autre type d'avis. Et je ne comprends pas comment ce thème a été soulevé en premier lieu sur la base des principes opérationnels du GAC. De ce point de vue, je ne vois pas le besoin d'apporter des amendements aux statuts. J'ai entendu le Danemark et d'autres dire cela, mais moi, je ne vois pas trop clairement comment cette question a été soulevée.

Comment cela se fait-il que nous devions catégoriser, mesurer le niveau de l'avis que nous allons présenter au Conseil d'administration?

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Je vais céder la parole à la France et nous allons ensuite poursuivre notre débat demain, à 14 h. Nous allons parler de cela et ensuite, nous allons aborder la question des ccTLDs à trois caractères présentés dans l'ordre du jour. Nous allons reprendre ce débat demain parce que j'ai une longue liste d'orateurs.

La France, donc, et nous continuerons avec le Brésil, le Japon, l'Iran demain à 14 h 15 après la question des...

---

FRANCE : ... dites par notre collègue britannique. Peut-être que j'ai mal compris l'anglais, mais quand Mark dit « *it captures the status quo* »... *capturer le statu quo*, ça veut dire « laisser le statu quo ». En l'occurrence, à aucun moment – contrairement à ce qu'a dit Mark – les *bylaws* ne prévoient que le GAC *advice* est pris par consensus. Ça, c'est quelque chose qu'il faut absolument retirer de nos esprits : les *bylaws* ne parlent pas de ça. Ça, ça relève des GAC *operating principles*, comme d'ailleurs pour toutes les autres *supporting organizations* et *advisory committees*. Pour toutes les autres. Chaque comité organise – prend ces décisions selon les règles qu'il se fixe.

Deuxièmement, quand on dit qu'à aucun moment ça n'interfère sur les règles du GAC... bien sûr que si. Bien sûr que si. Puisqu'à partir du moment où on dit que le *Board* ne va donner de considérations, ne va considérer que les avis du GAC pris à l'unanimité ou au consensus, ça veut bien dire que si le GAC veut être entendu, il ne peut déterminer son avis qu'au consensus. Donc, même si ce n'est pas un amendement direct des GAC *operating principles*, c'est une conséquence immédiate.

Maintenant, de manière plus générale, je dois dire que je suis extrêmement inconfortable – comme on dit en français – avec les raisons de ce changement de règles. On a commencé par nous dire en anglais – je vais citer le rapport qui a été fait après

---

la réunion de Los Angeles *meeting*, et donc je vais passer à l'anglais.

Ceci a été préparé par Steve DelBianco. « La menace de la capture du gouvernement de l'ICANN n'a jamais été un scénario réaliste et [l'exemple amenait] l'exercice de simulation de crise 18 qui recommande les restrictions... »

À partir du moment où — comme l'a rappelé notre collègue de l'Union africaine – le GAC *advisory... I mean, if the GAC is advisory, he's not deciding. If he's not deciding, he's not capturing.* Donc, on nous balade avec des raisons toutes plus mystérieuses les unes que les autres. Et maintenant, à la dernière réunion, on nous dit: «*Okay, so it's not about all that, it's about transparency*», c'est à propos de la transparence du GAC, mais est-ce que le GAC a des leçons de transparence à recevoir? Donc, pour moi, c'est vraiment de plus en plus mystérieux. Et quand on me demande de faire quelque chose avec des raisons absurdes ou mystérieuses, je suis vraiment dans un extrême inconfort. Je m'arrête là.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, la France.

Je sais que personne ne veut perdre l'occasion de prendre la parole. Nous allons commencer demain à 8 h 30. Est-ce que vous

---

acceptez ma proposition de façon à ce que nous puissions parler aujourd'hui des ccTLDs à trois caractères? Parce que nous n'avons que 20 minutes pour finir ce début. Est-ce que vous pourriez accepter cette proposition que je vous fais?

Pour accorder un peu plus de temps à ces délibérations, demain, nous commencerons une demi-heure à l'avance pour parler des ccTLDs à trois caractères.

Iran.

IRAN :

Merci, Thomas. Je crois que nous discutons de quelque chose de façon abstraite. Nous devrions avoir une copie du principe 47, nous devrions avoir une copie de l'avis actuel du GAC comme un Article XI du statut ainsi qu'une copie de l'exercice de simulation 18 pour que nous comprenions tous de quoi nous parleront. Nous ne parlons pas de ce que fait le GAC en tant qu'organe consultatif ou pas.

Comme notre collègue l'a dit dans la communauté africaine, le GAC continue d'être consultatif. Nous parlons de la manière dont le Conseil d'administration tient compte ou pas de l'avis du GAC.

---

Il y a quelque chose de plus général dans les statuts, et l'exercice de simulation de crise 18 veut établir clairement que l'obligation du Conseil d'administration pour célébrer des délibérations avec le GAC est liée à l'avis obtenu par consensus.

Avec le reste des avis, il n'y a rien. Dans les statuts actuels, on ne dit rien à cet égard. On a donc la possibilité de faire participer en quelque chose le Conseil d'administration dans la [participation]. Sachons donc de quoi il s'agit, en pouvant lire une copie complète de tout ça. Parce qu'on est en train de mélanger les situations. Avant de continuer à parler de tout cela, il faudrait que nous ayons une copie pour savoir ce qui est en train d'être discuté, quelles sont les propositions, ce qui est sur la table. Sinon, il y a des situations confuses.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Iran. Je prends note de ça et nous allons continuer à en parler demain.

Ma question était la suivante. Je vous propose de nous réunir demain à 8 h 30 du matin pour finir avec ce point.

Je ne vois pas d'objections.

---

D'accord. Nous continuons avec le Brésil, le Japon et encore deux autres.

BRÉSIL :

Merci de nous avoir encore cédé la parole. Je veux répéter, je veux encore insister sur notre position, sur cette expression, exercice de simulation de crise.

Le Brésil salue cette transition qui a commencé en mars 2014. Nous avons – nous nous sommes engagés dans ce processus de bonne foi, aussi bien moi-même que l'ICG et mon collègue du CCWG. Je veux dire que nous ne voyons pas de rapport direct entre l'Exercice de simulation de crise 18 et les critères originaux établis par la NTIA pour la transition. Nous ne voyons vraiment pas quel est le rapport. Alors, nous ne pouvons pas accepter ces nouveaux critères maintenant parce que ceux-ci changeraient les règles du jeu au beau milieu du jeu. C'est pourquoi sur ce point – que je suis d'accord sur ce point spécifique avec notre collègue de l'Union des télécommunications des Caraïbes. Quand il dit qu'il ne comprend pas la raison pour ce débat, pour nous il s'agit d'un débat artificiel, c'est un scénario absolument hypothétique. Je crois que nous avons débattu de ces scénarios hypothétiques pendant très longtemps.

---

L'un des points qui attirent mon attention, c'est que tous les fondements présentés pour l'exercice de simulation de crise 18, qui ont été différents parce qu'ils ont été modifiés, tout cela n'a pas reconnu que tout l'avis du GAC peut être rejeté par le Conseil d'administration majorité simple. C'est quelque chose que je ne comprends pas. Pourquoi nos collègues ne voient-ils pas ceci? Ils ont la sensation que les gouvernements peuvent le capturer, comme ils le disent.

Voilà pourquoi je veux répéter ce que mon collègue du CCWG a dit lorsque nous avons parlé dans la liste de distribution que nous ne pouvions pas accepter ce changement à apporter aux statuts. Nous allons continuer la discussion demain à 8 h 30 et pendant la semaine, mais en ce moment, nous ne voyons pas le rapport entre l'exercice de simulation de crise 18 et le début de notre travail qui concernait les critères établis par la NTIA pour la transition.

THOMAS SCHNEIDER :                      Japon puis la Norvège.

JAPON :    Merci, Thomas. Nous estimons vraiment qu'il faut maintenir l'exploitation, la sécurité, la stabilité de l'Internet et qu'il faut que nous travaillions toujours sur la base du consensus pour

---

pouvoir aller de l'avant dans cette transition. C'est nécessaire, donc, pour nous. Il faut, pour nous, que nous puissions parvenir à la conclusion pour que le Gouvernement des États-Unis puisse approuver la transition à temps. Alors, nous donnons notre soutien à cette modification.

THOMAS SCHNEIDER : On a eu quelques problèmes pour capturer ce que vous avez dit. Mais vous donnez votre support à la modification des statuts? Tout simplement pour être clair, vous donnez votre soutien à la modification des statuts?

JAPON : Oui. C'est ce que nous avons dit.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Maintenant, la Norvège, le Canada puis l'Espagne.

NORVÈGE : Merci, Monsieur le Président.

Je ne répéterai pas tout ce que mes collègues ont dit. Comme vous le savez, nous avons aussi fait savoir que nous ne donnions pas notre soutien à l'élimination de l'exercice de simulation de crise 18. Et la raison est la suivante. Nous ne sommes pas

---

d'accord sur le fondement de cette modification et en plus, nous estimons que ceci reflète un manque de confiance par rapport au GAC. Le fait de ne pas – comme si le GAC n'était pas responsable lorsqu'il émettait son avis pour le Conseil d'administration. Cela, donc, interfère par rapport à nos propres principes opérationnels, la façon dont nous présentons nos avis.

Je pourrais être d'accord avec le Royaume-Uni, en ce sens que ceci ne modifie pas nécessairement notre manière de travailler jusqu'ici. Normalement, nous travaillons sur la base d'un consensus, nous parvenons à un accord, un consensus par rapport à notre propre avis. Mais c'est cette condition préalable la base sur laquelle cette modification serait faire qui ne nous semble pas appropriée.

Et comme le Brésil l'a dit, dans les statuts actuels, dans l'alinéa K, il y a une clause, un texte disant qu'au cas où l'on ne trouverait pas de solutions, le Conseil d'administration de l'ICANN prendra sa décision finale et les raisons pour lesquelles il ne tient pas compte de l'avis du GAC. Cela se trouve déjà sur le texte. Nous aurions besoin de plus de fondements pour faire cette modification.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. Le Canada.

---

CANADA :

Mes commentaires concernent plutôt la dernière intervention par rapport aux fondements pour l'exercice 18. Les fondements concernent la stabilité au fur et à mesure que nous approchons de cette transition, pour nous, il est très important de nous assurer d'une construction plus robuste, plus stable pour l'avenir. C'est la manière de travailler du GAC jusqu'ici. Nous essayons de parvenir à un consensus. C'est cela qui nous pousse à travailler de manière réussie pour pouvoir, enfin, présenter un avis, disons solide. J'ai quelques inquiétudes. Si les fondements pour cette modification sont corrects, si nous cherchons en quelque sorte à parvenir à un scénario de vote majoritaire, on pourrait avoir des divisions et une instabilité. Il pourrait y avoir des accords par intermédiation entre les gouvernements, et je ne trouve pas qu'il s'agit d'un bon résultat. Nous voulons mettre le Conseil d'administration entre les mains du Conseil d'administration pour que le Conseil d'administration passe des accords en notre nom, ce qui donne beaucoup plus de pouvoir au Conseil d'administration.

Nous croyons que la manière dont le GAC a travaillé jusqu'ici a été vraiment efficace. Et pour conserver la stabilité et pouvoir continuer à travailler à long terme, c'est ce que cet exercice de simulation de crise établit avec ce changement de statuts.



---

d'administration à la majorité qualifiée. Et nous, on nous demande un consensus pour présenter des avis qui ne sont pas contraignants!

En plus, dans les annexes des statuts, on établit que le Conseil d'administration n'est pas d'accord sur les propositions faites par la GNSO, la ccNSO. Ils doivent voter à la majorité des deux tiers. Et dans notre cas particulier, il peut rejeter nos recommandations à la majorité simple.

Il y avait une modification des statuts qui étaient à faire dériver de ce qui avait été proposé par l'ATRT 2 pour, enfin, remettre en ligne cette règle pour le GAC, mais cela est encore à l'étape de projet.

Je crois que l'origine réelle de cet exercice de – je ne sais pas comment le dire en espagnol... bon, le *stress test*, l'exercice de simulation de crise n'est pas la condition établie par le Département du Commerce des États-Unis. L'organisation qui dirigera la [peu clair] du système des noms de domaine de l'Internet, enfin – je pense que l'origine réelle de cette proposition se trouve dans les principes 53 des principes opérationnels du GAC, prévoyant que les noms de fonctionnement du GAC soient modifiés à la majorité simple. Voilà l'origine réelle, à mon avis, de cette proposition.

---

Rien d'autre qui soit en rapport avec la notion que les gouvernements puissent contrôler quelque chose et surtout avec un organe à caractère consultatif et dont les avis ne sont pas contraignants ni obligatoires.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER :                   Merci beaucoup.

Je cède la parole aux États-Unis.

ÉTATS-UNIS :                   Merci, Monsieur le Président, et merci à tous mes collègues qui ont exprimé leurs avis. Je vois que bon nombre d'entre nous ont exprimé nos opinions à plusieurs reprises. Donc, ce n'est pas nouveau pour nous. Nous sommes vraiment familiers des positions que chacun de nous a pris.

Je reprendrais un commentaire fait par ma collègue du Canada. Si vous considérez les critères, vous allez voir que l'un des critères consistait à maintenir et à élargir la stabilité du modèle multipartite. Nous estimons que le fait de maintenir et de garantir le rôle unique joué par le GAC est important. C'est quelque chose qui doit être maintenu, renforcé, préservé. Cet amendement aux statuts établis par l'exercice de simulation de crise 18 peut nous permettre de parvenir à cet objectif.

---

Certains collègues ont remis cela en question, et je crois que je suis d'accord avec monsieur Arasteh : il faut réexaminer le texte. Ce n'est pas une mauvaise idée. Nous parlons des différentes parties de ce document et il faut voir comment elles sont harmonisées dans un cadre plus large. Dans l'histoire du GAC, nous avons aussi l'ATRT 1 et l'ATRT 2. En fait, le GAC a modifié son principe opérationnel<sup>47</sup> en 2011, si je ne m'abuse, pour renforcer et pour exprimer par une rédaction plus claire que nous travaillons sur la base de la définition d'un consensus établi par les Nations unies. Nous l'avons fait exprès parce que nous considérons que c'était la méthodologie de travail principal utilisée *de facto* par le GAC. Cela a été très utile. Cela apparaît dans le chapitre 3 sur les objections ainsi que dans le *Guide de candidature*. Cela est exprimé très clairement et cela a donné lieu à ce critère que l'avis du GAC, par consensus, était ce qu'il fallait présenter au Conseil d'administration. Par exemple, lorsque nous avons présenté les objections aux nouveaux gTLDs.

Le GAC a toujours pris très sérieusement l'avis. Et l'avis par consensus est ce qui donne la force et la crédibilité au GAC. Nous n'avons aucun problème de tenir compte de cette approche tout en sachant qu'il s'agit d'une tradition de longue date. Mais je me demande si on n'a pas mal compris que le GAC va continuer à présenter son avis. À sa façon, il peut continuer à partager les opinions d'un bon nombre de membres, de politiques ou de lois,

---

de réglementations. Nous le faisons parfois sous un format déterminé. Dans certains gouvernements, on pense que les choses doivent être d'une certaine manière, d'autres d'une manière différente.

Bon nombre de mes collègues ont souligné que le fait de suggérer au Conseil d'administration qu'il pourrait agir avec 51 ou 55 ou 60 % de majorité revient à dire au Conseil d'administration ce que j'appellerais « une minorité », que leurs opinions ne comptent pas et qu'ils ne tiendront pas compte de ces opinions dans les décisions que le Conseil d'administration prendra.

Je crois que le Danemark et le Royaume-Uni ont attiré notre attention sur – ainsi que les membres du CCWG – sur le risque d'une instabilité par rapport à un avis par consensus du GAC. C'est une façon de renforcer notre modalité de travail actuel sur une variété d'opinions. C'est-à-dire que le Conseil d'administration ne devrait pas s'attendre à ce que nous travaillions toujours sur la base du consensus. Je crois que le reste de la Communauté peut comprendre très clairement que cela peut représenter un risque.

Je pourrais peut-être profiter de l'occasion pour poser une question à laquelle on ne doit pas répondre nécessairement aujourd'hui. Mais nous saluons les commentaires de ceux qui

---

s'opposent à cet exercice de simulation de crise 18. Je ne sais pas si nous ne suggérons pas que le GAC doit changer sa modalité de travail, ses méthodes de travail telles qu'il les applique à l'heure actuelle. Si cette méthodologie par consensus n'a pas de soutien, alors quelle méthodologie ses collègues proposent d'adopter pour le GAC?

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, les États-Unis. Je regarde ma montre et je crois que nous avons écouté un grand nombre d'opinions à cet égard.

Je cède la parole pour la dernière fois pour aujourd'hui – ce ne sera pas la dernière occasion de prendre la parole dans cette semaine – je cède la parole pour la dernière fois à l'Iran pour aujourd'hui.

IRAN : Merci, Thomas.

Pour les collègues qui disent que l'exercice de simulation de crise numéro 18 est quelque chose d'exigé ou nécessaire pour traiter les contingences pouvant affecter la sécurité, la stabilité, la résilience du DNS ainsi que la capture du système de la part d'une entité comme un gouvernement, nous voudrions savoir

---

quels sont les motifs pour lesquels ils justifient cela. La situation actuelle a-t-elle provoqué des instabilités pour la gestion et la coordination du DNS? Si la réponse est « oui », donnez-nous un exemple.

D'autre part, la question présentée par le Brésil, quelle est la relation entre l'exercice de simulation de crise 18 et la condition 5 de la NTIA? L'essai de simulation de crise donne une solution au fait que les solutions puissent être capturées par un gouvernement. Je crois qu'aucun argument n'a été présenté à partir de ce point de vue là. S'il y a un argument valide qui est présenté, alors on peut le reconsidérer pour voir si l'on peut accepter l'essai de simulation de crise numéro 18. Mais pour l'instant, il n'y a pas de raison, ni pour un cas ni pour un autre. La stabilité n'a rien à avoir avec ce test 18 et nous ne croyons pas qu'il y ait un commentaire du Conseil d'administration disant que le statut actuel ait provoqué des difficultés dans ces deux domaines.

Alors, le terme « stabilité » ou « capture » ont été ici pris en otage et employés comme un prétexte.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Iran. Merci à vous tous d'avoir manifesté vos opinions. Nous ne sommes pas encore parvenus à un accord sur cette

---

question en particulier de la proposition, telle qu'elle est en ce moment.

Je crois que nous pouvons terminer la séance d'aujourd'hui et demain, nous démarrons à 8 h 30. On ne va pas commencer à discuter de ces questions, mais on va commencer avec le point numéro 5 de l'ordre du jour, à savoir l'utilisation des codes à trois caractères à 8 h 30. Et puis, on va continuer avec l'ordre du jour tel qu'il a été défini.

À 14 h, nous allons essayer de nous mettre d'accord par rapport à ce que l'on va faire vis-à-vis des sauvegardes. On va consacrer peu de temps à ce point et puis le reste de ce bloc qui commence à 14 h nous permettra de continuer la discussion sur l'essai de simulation de crise numéro et peut-être d'autres questions. C'est un guide, ce n'est pas obligatoire, hein? Il faut voir d'autres éléments, pas seulement le *stress test 18*. Il faut être préparé pour continuer la discussion pendant quelque temps sur l'exercice de simulation de crise numéro 18, mais on ne va pas consacrer tout le temps à cette question-là.

Alors, encore une demi-heure, il faudrait la consacrer à d'autres questions pour voir quels sont les autres éléments à considérer pour arriver à un accord. J'espère avoir tout dit clairement. Je vous attends demain à 8 h 30.

---

Je vois qu'Olof sera proche et je crois que c'est quelque chose de bien.

OLOF NORDLING : Il y a des difficultés.

THOMAS SCHNEIDER : Que se passe-t-il?

OLOF NORDLING : Dans cette salle, il y a la réunion des boursiers.

THOMAS SCHNEIDER : Cette salle est seulement pour le GAC ou cette salle est utilisée par d'autres groupes aussi?

OLOF NORDLING : C'est Julia qui me l'a dit. Je vous demande de prendre quelques minutes pour clarifier cela parce que d'après Tom, cette salle ne nous appartient qu'à nous, mais on va vous voir comment ça se passe vraiment pour voir si l'on peut se réunir à 8 h 30 ou s'il faut commencer à 9 h du matin et chercher un autre moment pour discuter les codes à trois caractères.

---

Tom va distribuer les documents qui ont été demandés par l'Iran et par d'autres collègues pour pouvoir avancer dans cette discussion.

Julia nous dit que nous pouvons nous réunir à 8 h 30. Je m'excuse de la confusion. Alors, nous pouvons le faire, et nous allons le faire. À 8 h 30. Profitez de votre après-midi, votre samedi soir à Dublin. N'allez pas trop loin parce que c'est dangereux.

On se revoit demain à 8 h 30.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**